

AUJOURD'HUI



François Négret dans *De bruit et de fureur* du Français Jean-Claude Brisseau.

FFM : LES CHOIX!

Le Festival des films du monde, qui débute mercredi prochain, vient de publier sa grille-horaire. Dans cette jungle de plus de 200 films, quoi choisir? Marcel Jean propose trois types de choix, trois cartons de dix films selon que l'on soit un cinéophile branché, éclairé, ou pur et dur. **Page C-1**



LE RETOUR DE MANKIEWICZ

Le cinéaste des *Bons débarras* et des *Beaux souvenirs* revient, après sept ans de réflexion, avec *Les Portes tournantes*. Nathalie Petrowski s'entretient avec Francis Mankiewicz (ci-haut) du roman de Jacques Savoie qu'il a adapté à l'écran, et de la situation du cinéma au Québec. **Page C-1**

UN CIVIL À LA BARRE DE LA BIRMANIE

Maung Maung, ministre de la Justice, est devenu, hier, le premier civil à diriger la Birmanie en plus d'un quart de siècle. **Page A-5**

VERS UN CESSER-LE-FEU

Le compte à rebours a commencé hier sur le front irako-iranien. **Page A-5**

RÉFORME DU SÉNAT

Au terme de leur réunion à Saskatoon, hier, les premiers ministres des provinces ont accepté le principe d'une réforme du Sénat. **Page A-2**

NAVRATILOVA EST ÉLIMINÉE

Surprise, hier, aux Internationaux de tennis féminin du Canada. La favorite Martina Navratilova a été éliminée 6-1 et 6-4 par une jeune Soviétique, Natalia Zvereva. **Page B-10**

Brian Mulroney au DEVOIR

La campagne aura peut-être lieu en 89 et portera sur le leadership

MICHEL VASTEL

Le premier ministre n'a pas écarté hier la possibilité de reporter les élections au printemps de 1989. Mais il a assuré par contre que ces élections porteront sur le leadership. « Je n'écarte rien, je suis élu pour un mandat de cinq ans », a déclaré hier au DEVOIR Brian Mulroney, affirmant qu'il n'examinera pas cette question avant « le ou vers le 17 septembre », quatrième anniversaire de

son assermentation à la tête du gouvernement canadien.

Quant à la stratégie du chef libéral de demander au Sénat de bloquer la ratification de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis dans l'espoir de l'obliger à déclencher des élections, le chef conservateur affirme que « John Turner est dans l'erreur: il n'y a rien qui exige que le libre-échange soit accepté avant le 1er janvier 1989. Au contraire le texte de la loi dit clairement que

c'est le ou après le 1er janvier ». S'il se montre manifestement encore indécis sur la date du lancement de la prochaine campagne, Brian Mulroney affirme catégoriquement que « la grande question de la prochaine élection fédérale, ce sera le leadership... Les Québécois auront à décider s'ils veulent ce genre de leadership direct et clair, à un point tel que je subis des attaques (dans le reste du pays) », ou les attaques de John Turner qu'il accuse d'insulter Robert Bourassa et de

« prendre les Québécois pour des otages ». En route vers St-Hyacinthe où se réunit le caucus de ses députés québécois, Brian Mulroney rendait visite hier matin au DEVOIR où il était reçu par le directeur Benoit Lauzière, le rédacteur en chef, Paul-André Comeau et les journalistes Albert Juneau, Pierre O'Neill et Michel Vastel. Tout en ayant accéléré, depuis l'été, le rythme de ses déplacements pré-électoraux, le premier ministre a

pris soin de se présenter comme un chef de gouvernement qui a d'autres chats à fouetter: « nous avons un programme législatif particulièrement chargé et important pour les prochaines semaines, a insisté M. Mulroney. Les lois sur le libre-échange, les garderies, la fiscalité, la radiodiffusion et d'autres seront passées avant le 17 septembre. On verra alors ce que le gouvernement veut faire ». Tout en reconnaissant que « normalement, une consultation

Voir page A-10 : La campagne



Le premier ministre a passé plus d'une heure dans les bureaux du DEVOIR, hier matin, avec, de gauche à droite, les journalistes Pierre O'Neill, Albert Juneau et Michel Vastel, le rédacteur en chef Paul-André Comeau et le directeur Benoit Lauzière.

Opération nettoyage

Brian Mulroney se dit déterminé

PIERRE O'NEILL

Le premier ministre Mulroney se dit déterminé à « nettoyer » les moeurs politiques à Ottawa. Alors que deux de ses propres députés, Suzanne Blais-Grenier et Vincent Della Noce, venaient de faire des déclarations fracassantes sur les présumées irrégularités dans l'attribution des contrats gouvernementaux, Brian Mulroney a consacré de longs moments de son entrevue au DEVOIR pour s'expliquer et répliquer aux accusations de patronage politique. Loin de chercher à se défilier, le chef conservateur a reconnu qu'il y a eu des « erreurs, des impairs » et qu'il a vécu une période difficile. « Comme chef de parti, est-ce que cela a été facile pour moi? La réponse est non ». Cela dit, M. Mulroney accuse le « rat pack » des libéraux de John



Photo Jacques Grenier
Déterminé à assainir les moeurs politiques à Ottawa.

Voir page A-10 : Opération

Éditorial.... Page 8

La contestation ouvrière atteint un nouveau sommet en Pologne

Lech Walesa somme Varsovie de légaliser Solidarité

VARSOVIE (AFP) — L'escalade de la contestation ouvrière en Pologne a franchi, de façon spectaculaire, un nouveau seuil avec l'ultimatum lancé hier aux autorités par Lech Walesa, leur enjoignant de légaliser avant lundi le syndicat Solidarité, faute de quoi les chantiers navals de Gdansk se mettront en grève. Cette fois, apparemment certain de l'appui de la majorité des travailleurs, le président de Solidarité n'a pas hésité à placer l'organisation syndicale sur le devant de la scène pour engager, au grand jour, un vé-

ritable bras de fer avec le régime du général Wojciech Jaruzelski. L'état de « préparation à la grève » sera décrété dès samedi matin à 6 heures locales aux aciéries Lénine de Nowa Huta, dans le sud de la Pologne, a annoncé hier soir le Comité de Solidarité du combinat industriel. La grève sera immédiatement déclenchée aux aciéries si les forces de l'ordre interviennent contre les grévistes de Haute-Silésie et de Szczecin (nord-ouest) ou procèdent à des arrestations, a précisé le Comité. Le combinat de Nowa Huta em-

ploie quelque 30.000 personnes. D'importants débrayages en avril et mai dernier avaient entraîné une opération de police dans l'enceinte de l'établissement. L'intervention, très musclée, avait fait plusieurs blessés. D'autre part, le Comité de Solidarité de l'usine de fabrication de tracteurs d'Ursus (25.000 employés), dans la banlieue de Varsovie, a mis en garde hier les autorités contre l'emploi de la force pour mettre fin aux grèves dans le pays. C'est au cours d'un meeting orga-

Voir page A-10 : Pologne

Les prétendus ristournes

Blais-Grenier ne peut rien prouver à la GRC

MANON CORNELLIÉ

OTTAWA - Deux jours après avoir soutenu qu'un système de ristournes sur les contrats fédéraux avait été mis en place par son propre parti, la députée conservatrice de Rosemont, Suzanne Blais-Grenier, n'a pu fournir aucune preuve, hier, lors d'une entrevue avec la GRC. Dans une courte déclaration lue au DEVOIR hier par le porte-

parole George Watts, la Gendarmerie dit avoir interrogé Mme Blais-Grenier hier, et que cette dernière n'avait aucun détail sur une quelconque activité justifiant la tenue d'une enquête criminelle par la GRC. Lors d'une entrevue au quotidien La Presse jeudi, Mme Blais-Grenier avait déclaré qu'elle savait personnellement que le patronage continuait à se développer et qu'un système de « péage »

Voir page A-10 : Blais-Grenier

Un témoin se souvient du 20 août 68 à Prague

CAROLE BEAULIEU

Le réalisateur québécois Michel Chalvin n'aimait déjà pas les mitraillettes quand son reportage en Tchécoslovaquie l'a mis nez à nez avec les chars russes, une certaine nuit du mois d'août 1968. « Nous n'étions pas venus attendre les Russes, rappelle-t-il aujourd'hui du haut de son bureau, au 13 étage de la Maison de Radio-Canada. Nous étions là pour faire un documentaire sur les réformes, à la veille du Congrès du 9 septembre... » Chalvin avait 39 ans alors. C'était la belle époque des petites équipes de radio qui parcouraient le globe en un duo faisant tout à la fois office de journaliste, chercheur, preneur de son, réalisateur. Prague n'était ni le premier, ni le dernier reportage de Michel Chalvin dans un point chaud du globe, mais le réalisateur convient avoir eu peur, parfois, au cours

de ces jours du mois d'août où des Tchécoslovaques en mini-jupes armées de drapeaux et de leurs cartes de parti, ont cherché à faire reculer les Soviétiques. « Je n'oublierai jamais notre interprète, raconte-t-il. Une toute jeune femme, 25 ans peut-être. Communiste convaincue. Elle était bouleversée. Le 22 août elle est montée sur un char et a déchiré sa carte de parti. » Michel Chalvin s'appretait à quitter Prague quand les chars sont arrivés. Leur reportage terminé, les deux Québécois s'étaient offerts « un bon gueuleton » au restaurant russe de Prague! Ils devaient prendre l'avion le matin. « Vers une heure du matin, nous avons commencé à entendre le vrombissement des avions... Puis j'ai vu un premier transporteur de troupes ». En compagnie du journaliste Jean-Pierre Fournier, Chalvin par-

Voir page A-10 : Un témoin



Michel Chalvin (en mortaise) était à Prague, dans la nuit du 20 au 21 août 1968, quand des milliers de Pragoïses sont montés sur les chars russes envahissant leur capitale pour convaincre les « camarades russes » qu'ils étaient aussi communistes qu'eux et que leur socialisme à visage humain n'avait rien de contre-révolutionnaire.

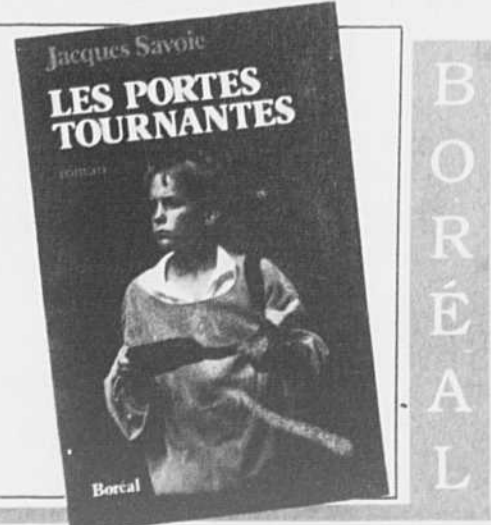
Photos AP et Jacques Grenier



Jacques Savoie LES PORTES TOURNANTES

Un roman attachant, rempli de tendresse, de folie et de musiques. À lire absolument.

Adapté au cinéma par Francis Mankiewicz.
Vol. de 160 pages — 12,95\$



BORÉAL

EN BREF...

■ Optimisme relatif aux Postes

OTTAWA (PC) — Après une rencontre avec les négociateurs syndicaux et deux entretiens avec les représentants de la Société des postes, hier, le médiateur Mac Carson s'est dit optimiste sur le résultat de sa mission. « Je crois que nous avons réalisé des progrès », a commenté M. Harold Dunstan, gérant des relations de travail à Postes Canada. M. Robert Delage, négociateur en chef de l'Alliance, a semblé moins optimiste. « Aucune nouvelle idée n'a été émise, a-t-il signalé, et certaines demandes patronales n'ont tout simplement aucun sens.

■ Vogue le navire malgré les menaces

(PC-REUTER) — En dépit de la menace d'inconnus de faire sauter le navire si une rançon ne leur est pas versée, le cargo *Cast Polarbear*, propriété de Cast North America Inc., a poursuivi hier sa route vers Montréal. M. Klaus Glusing, de la direction de CAST, a expliqué qu'un homme à « l'accent européen » avait téléphoné aux bureaux montréalais de la compagnie jeudi pour réclamer, sous la menace, \$800 000. Parti de la Belgique, le porte-conteneurs de 70,947 tonnes, qui transporte diverses marchandises, était hier au milieu de l'Atlantique, en direction de Montréal, où il doit arriver mercredi prochain le 24 août. Vingt-deux membres d'équipage sont à bord. « Il faut prendre au sérieux les menaces de ce genre », a expliqué M. Glusing, présentement aux Bermudes. Il n'a toutefois donné aucune précision sur les individus ou l'organisation à l'origine de ces menaces, précisant seulement que la Gendarmerie royale du Canada et la compagnie d'assurance de CAST ont été informés.

■ Une asthmatique poursuit Air Canada

(PC) — En Cour provinciale, une femme asthmatique réclame \$10 000 à la société aérienne Air Canada pour avoir toléré des fumeurs dans la section non-fumeur, avoir mis en péril sa santé ainsi que la vie et la sécurité des autres passagers, lors d'une envolée vers Acapulco en février dernier. À l'embarquement, Mme Nicole Charette constate qu'au moins huit fumeurs se trouvent dans la section non-fumeur. Peu après le départ, elle est saisie d'une crise d'asthme aiguë. Les agents de bord transfèrent alors la voyageuse mal en point et sa fille aux sièges 13 D et E. Son état est tel qu'on lui administre de l'oxygène et que sa fille lui injecte de l'adrénaline. Une deuxième injection est requise et alors, le commandant de bord juge bon de demander aux passagers de cesser de fumer. Puis l'état de santé de Nicole Charette se stabilise et l'avion poursuit son trajet vers Acapulco. Dans sa requête Mme Charette soutient que les torts subis sont dus à la négligence du personnel de la société Air Canada.

■ Elle a tué de la même façon ses maris

YORK, Caroline du Sud (AP) — Le tribunal de York a condamné, hier, à 30 ans de prison une femme reconnue coupable du meurtre de son deuxième mari. Elle avait déjà tué son premier il y a 20 ans. Mme Hazel Allison, 47 ans, a affirmé, pour sa défense, que son mari avait essayé de la violer et qu'elle l'avait tué à coups de pistolet pour se défendre. Comme il arrive souvent dans les procès américains, les jurés n'ont appris qu'après la lecture du verdict, et avec stupéfaction, le passé criminel de l'accusée. Mme Allison avait tué son premier mari en 1968. Là aussi, elle avait expliqué qu'elle se trouvait en état de légitime défense. Le tribunal lui avait en partie donné raison et ne l'avait condamnée qu'à deux ans de prison.

Les premiers ministres acceptent le principe d'une réforme du Sénat

BERNARD DESCÔTEAUX

SASKATOON — Les premiers ministres des provinces ont accepté hier le principe d'une réforme du Sénat et des pourparlers informels à ce sujet commenceront dès cet automne dans le but de préparer les négociations. Celles-ci n'auront lieu, ont-ils précisé cependant, qu'une fois l'accord du lac Meech proclamé et mis en vigueur.

Tel est le compromis auquel on est venu après quelques heures de discussion les premiers ministres provinciaux à la fin de leur conférence annuelle. D'un côté, on répond en partie aux attentes de l'Ouest qui tient à la réforme du Sénat. De l'autre, on maintient le principe auquel tient tant le Québec de ne rouvrir sous aucun prétexte l'accord du lac Meech.

Le premier ministre Robert Bourassa était particulièrement heureux de ce compromis. Sa satisfaction était d'autant plus grande que ses discussions avec les premiers ministres Gary Filmon et Frank McKenna l'amènent à penser que le Manitoba et le Nouveau-Brunswick, surtout cette dernière province, pourraient lever leurs réserves sur la ratification de l'accord du lac Meech. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, on accepte même d'examiner avec le Québec ces réserves.

En arrivant à cette conférence des premiers ministres, M. Bourassa entretenait certaines craintes. La volonté des premiers ministres de l'Ouest d'engager immédiatement des négociations constitutionnelles sur le Sénat pouvait, pensait-il, renforcer la position des adversaires de l'accord du lac Meech et qui veulent sa réouverture.

Les craintes du premier ministre Bourassa étaient en bonne partie fondées. L'albertain Don Getty semblait par exemple de moins en moins disposé à attendre que l'accord du

lac Meech ait été ratifié par toutes les provinces. Impatient devant le retard de certaines provinces à ratifier cet accord, il expliquait que la réforme du Sénat est aussi importante pour l'Ouest que l'était pour le Québec la reconnaissance de son caractère distinct.

Le compromis permet à M. Getty de ne pas perdre la face. Le premier ministre de la Saskatchewan, Grant Devine, expliquait au nom de ses collègues à l'issue de la conférence, qu'il y avait une réelle volonté de réformer le Sénat et que ce dossier devenait prioritaire. En même temps, le Québec avait toutes les garanties voulues car, a-t-il assuré, on ne saurait passer à une phase active tant que le dossier du lac Meech ne serait pas clos. L'ontarien David Peterson et le manitobain Gary Filmon devaient confirmer ses propos, ce dernier disant craindre cependant que le compromis trouvé n'exacerbe l'exaspération des gens de l'Ouest.

Les discussions qui se dérouleront au cours des prochains mois se feront uniquement au niveau des fonctionnaires. L'Alberta verra à entreprendre, sur une base bi-latérale, des échanges avec chaque province pour vérifier leurs positions et tenter d'élaborer une proposition.

Le processus qu'ont enclenché hier les premiers ministres s'inspire

de l'action menée par le Québec en 1986 pour faire connaître aux provinces ses demandes constitutionnelles.

Le premier ministre Bourassa avait été très ferme jusqu'ici sur sa volonté de ne mener aucune négociation tant que l'accord du lac Meech n'aurait pas été proclamé. Par ce compromis, il a voulu manifester sa bonne foi, a-t-on expliqué.

Ce compromis à l'avantage de laisser suffisamment de pression sur le Manitoba et le Nouveau-Brunswick pour les inciter à ratifier le plus rapidement possible l'accord du lac Meech. Si elles traînent, les provinces intéressées à la réforme du Sénat pourront leur faire les représentations voulues, dit-on.

Dans le cas du Manitoba, le premier ministre Filmon entend faire adopter rapidement l'entente du lac Meech, mais sa situation de gouvernement minoritaire entrave sa liberté d'action. Il s'est entendu avec M. Bourassa hier pour que celui-ci vienne à Winnipeg pour défendre lui-même l'accord du lac Meech auprès de l'opinion publique.

M. Bourassa avait déjà reçu une invitation de la Chambre de commerce de Winnipeg pour le mois de septembre. Il a expliqué qu'il avait la responsabilité de ne pas laisser la parole aux seuls opposants à l'accord.

Dans le cas du Nouveau-Brun-

wick, le premier ministre McKenna n'entend toujours rien précipiter, mais pour la première fois a manifesté hier une certaine ouverture. Il a en effet accepté que des pourparlers aient lieu avec le Québec pour tenter d'évaluer ensemble les réserves qu'il a avec l'accord du lac Meech. Le principe de ces discussions a été arrêté hier matin. Il s'agira, a dit M. Bourassa, d'examiner « différentes formules de manière à pouvoir tenir compte des représentations de M. McKenna, cela sans rouvrir l'accord ».

Le premier ministre McKenna a expliqué que sa position finale sur l'accord ne serait arrêtée qu'après les audiences publiques prévues dans sa province. Il sent cependant qu'il est maintenant temps que l'on fasse certains progrès, a-t-on expliqué dans son entourage.

Mais M. McKenna a souligné hier qu'il faudra trouver des choses concrètes.

Dans le cas du Nouveau-Brunswick, le Québec n'ira probablement pas participer aux audiences publiques qui auront lieu cet automne. Déjà plus de 125 groupes sont inscrits. M. McKenna assure que les positions du Québec pourront être défendues par l'un ou l'autre de ces groupes.

Selon Mulroney

Beaucoup dépend des actes des sénateurs

MICHEL VASTEL

« Nos travaux, et ceux des premiers ministres provinciaux, sur la réforme du Sénat, sont sérieusement affectés par ce qui se passe actuellement au Sénat », a déclaré le premier ministre au cours d'un entretien au DEVOIR.

« Si les provinces sont d'accord, oui c'est pensable qu'on l'abolisse », a-t-il déclaré.

La réforme du Sénat est inscrite à l'ordre du jour de la seconde phase de la réforme constitutionnelle, qui suivra la ratification de l'accord du lac Meech. Une majorité de provinces s'est déjà prononcée en faveur

d'un Sénat dont les membres seraient élus.

Par ailleurs, le chef libéral aux Communes a demandé à la majorité libérale du Sénat de bloquer la ratification du Traité sur le libre-échange. « Le Sénat est là pour protéger les intérêts des provinces, rappelle Brian Mulroney. Comment les libéraux du Québec protègent-ils les intérêts de leur province en acceptant les directives de John Turner, et alors que le gouvernement du Québec, le premier ministre de la province, monsieur Parizeau, les principaux agents économiques du Québec le réclament? »

Le premier ministre fédéral rap-

pelle que le Sénat n'a bloqué aucun projet de loi du gouvernement Trudeau entre 1980 et 1984. Il a par contre torpillé à deux reprises l'adoption de la nouvelle loi sur les Brevets, pourtant approuvée par le maire de Montréal, monsieur Bourassa et toutes les grandes universités.

Et monsieur Mulroney se demande « si un groupe de sénateurs libéraux nommés par un adversaire politique » (Pierre Trudeau), va oser bloquer « un projet de loi historique (sur le libre-échange), déjà ratifié par la Chambre des Communes, la Chambre des Représentants, le Sénat élu des États-Unis, et huit premiers ministres provinciaux ».

Brian Mulroney n'hésite pas à dire que « la légitimité du Sénat était déjà modeste et bien fragile. Mais ses actions seront déterminantes sur l'évolution de la pensée collective des chefs de gouvernement à son sujet ».

Monsieur Mulroney rappelle tout simplement que des excès de la part des sénateurs pourraient susciter un mouvement en faveur de l'abolition de l'institution. Déjà le Congrès général du parti conservateur au Québec, et le caucus des députés québécois ce week-end, se sont prononcés en faveur de cette abolition.

AVIS DE CONCOURS

CONCOURS OUVERTS AUX HOMMES ET AUX FEMMES

DIRECTEURS DU SCRUTIN*

Nous sommes à la recherche de personnes désirant relever un défi relié à la fois à la gestion administrative, à la formation de personnel et aux relations publiques pour combler le poste de directeur du scrutin dans les circonscriptions électorales de:

BOURGET, JOHNSON, LAPINIÈRE, LAVIOLETTE, LES CHUTES-DE-LA-CHAUDIÈRE**, MASSON**, PONTIAC, SHEFFORD**

Attributions

Assumer dans sa circonscription électorale la responsabilité de la tenue des événements électoraux ainsi que de la délimitation des sections de vote et des secteurs électoraux.

Conditions d'admission aux concours

Posséder la qualité d'électeur et être domicilié dans la circonscription électorale pour laquelle la candidature est posée ou dans une circonscription électorale contiguë pourvu, dans ce dernier cas, que la fonction puisse être exercée d'une façon satisfaisante comme si le candidat était domicilié dans la circonscription électorale pour laquelle il est nommé.

Compétence recherchée

Posséder une expérience dans diverses activités professionnelles ou personnelles reliées aux domaines de la gestion administrative, de la formation de personnel et des relations publiques, ainsi que des habilités professionnelles pertinentes à l'exercice des fonctions de directeur du scrutin. De plus, une bonne connaissance de la Loi électorale et de la circonscription électorale est nécessaire. Il est également souhaitable que le domaine électoral soit familier au candidat. La connaissance de la langue anglaise est requise lorsque le nombre d'électeurs anglophones le justifie.

Durée du mandat

La durée du mandat d'un directeur du scrutin est de cinq ans.

Notons que, dans le cas d'une personne qui exerce déjà d'autres fonctions et qui

obtiendrait un poste de directeur du scrutin, la Loi électorale oblige son employeur à lui accorder un congé sans solde et à ne pas exercer de sanctions à son égard pendant qu'il agit à titre de directeur du scrutin, et ce, pour le temps nécessaire à la gestion des événements électoraux.

Rémunération

Le taux horaire pour cet emploi est d'environ 24 \$ (en voie de révision). Le nombre d'heures requis annuellement peut varier entre 30 et 600 heures selon le nombre et la durée des activités.

Inscription

Pour obtenir un formulaire d'inscription ou toute autre information relative à ces concours, veuillez composer, entre 8 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi, l'un ou l'autre des numéros de téléphone suivants: pour la région de Québec: 643-5380 à l'extérieur de Québec (sans frais): 1-800-463-4378.

Les formulaires d'inscription doivent parvenir aux bureaux du Directeur général des élections avant 16 h 30 le 9 septembre 1988.

* Le masculin est ici utilisé sans aucune forme de discrimination.

** Lapinière, Les Chutes-de-la-Chaudière et Masson sont trois nouvelles circonscriptions. Pour en connaître la délimitation, veuillez composer l'un ou l'autre des numéros de téléphone mentionnés ci-dessus.

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

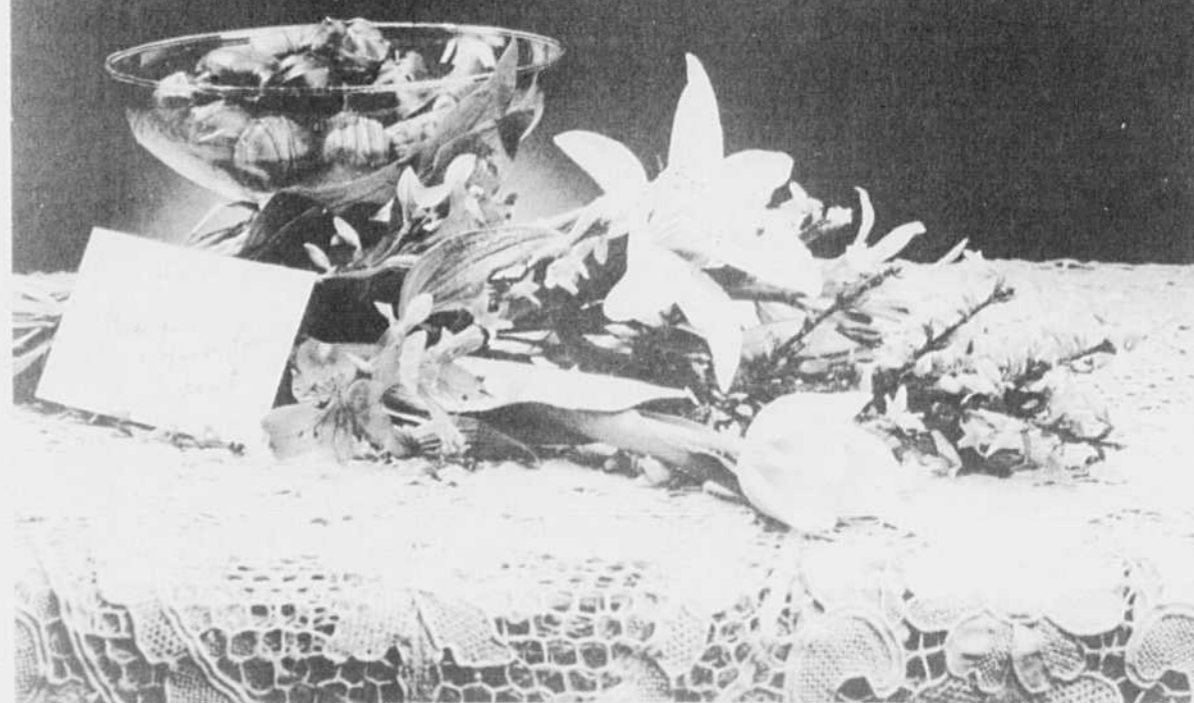
Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal..... (514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec..... (418) 845-2080
Extérieur — Indicatif 514..... 1-800-361-6059
Indicatif 418..... 1-800-463-4747
Indicatif 819..... 1-800-361-5699
Indicatif 613..... 1-800-361-5699

Faites comme chez vous!



Combinez tous les avantages et les services d'un grand hôtel et la qualité de vie d'un chez soi que vous aménagez à votre guise.

À la Résidence du Parc, vous venez en vacances, en repos, en convalescence, quelques jours, quelques semaines, ou vous installez pour votre retraite.

Comme à l'hôtel, vos enfants et votre famille peuvent aussi y séjourner lorsqu'ils vous rendent visite.

Comme chez vous, vous les recevez dans l'intimité de votre foyer.

Renseignements: (514) 465-1401

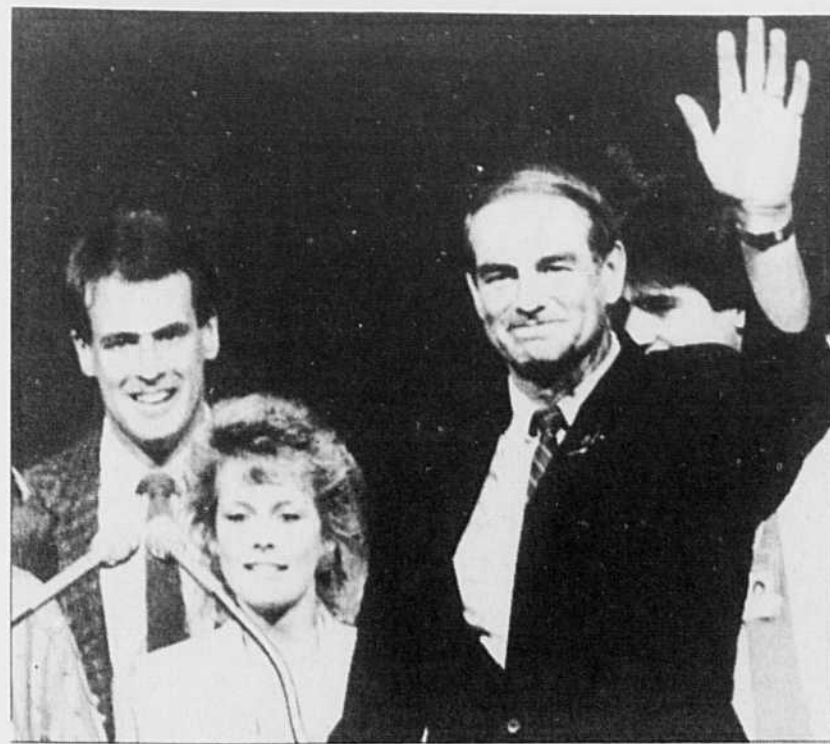
■■■

La Résidence du Parc à Saint-Lambert

L'endroit rêvé où couler des jours heureux.



Le Directeur général des élections du Québec



Donald Dale Getty Jr. (à gauche), sur l'estrade d'honneur avec son père lors de la course au leadership du parti progressiste-conservateur de l'Alberta, en 1985.

Le fils aîné de Don Getty arrêté pour trafic de cocaïne

EDMONTON (PC) — Le fils aîné du premier ministre de l'Alberta Don Getty, a été arrêté jeudi soir pour trafic de cocaïne.

Donald Dale Getty Jr., connu sous le prénom de Dale, âgé de 31 ans, a été arrêté par des agents de la Gendarmerie royale, à Edmonton, à la suite d'une longue enquête, a expliqué la police. Aucun autre détail n'a été communiqué.

Dale Getty est l'aîné des quatre fils de Don Getty qui a déjà été quart-arrière pour les Eskimos, l'équipe de football d'Edmonton, au milieu des années cinquante. Il a joué, notamment, durant les trois années consécutives où l'équipe a gagné la coupe Grey.

Le fils de M. Getty a lui aussi eu une carrière dans ce sport, bien que moins flamboyante que celle de son père. Il a essayé de jouer pour les Eskimos, mais n'a réussi à jouer que très brièvement pour les Rough Riders d'Ottawa, comme demi-défensif, au début des années 80.

Visiblement ébranlé, le premier ministre de l'Alberta a affirmé hier que lui et sa famille supporteraient Dale.

« Dans le passé, quand il a eu des problèmes, nous l'avons toujours aidé et supporté, et, bien sûr, nous allons le faire encore. Malgré cette his-

toire, nous croyons qu'il est un jeune homme bien », a commenté M. Getty.

Le premier ministre, qui rencontrait ses collègues des autres provinces canadiennes à Saskatoon, est entré à la réunion les yeux rouges, ébranlé. Le ton de sa voix et ses expressions laissaient croire à tout instant qu'il allait éclater en sanglots.

Il a expliqué qu'il avait reçu un appel téléphonique, tard jeudi soir, lui annonçant que Dale avait été arrêté pour trafic de cocaïne. Il n'a pas voulu donner de détail sur l'arrestation.

« Ce fut une longue nuit blanche » pour le premier ministre, a raconté son attaché de presse, George Davey.

À la conférence des premiers ministres, jeudi, M. Getty avait demandé à ses collègues de prendre des mesures pour solidifier la famille. M. Getty a expliqué que cette arrestation ne faisait que confirmer ce besoin.

« Vous m'avez déjà entendu dire en chambre que tous ceux qui ont élevé une famille durant les 15 dernières années savent quelles sont les pressions et les tensions à affronter, pour les parents et les enfants, a dit M. Getty. J'ai toujours eu cette histoire dans le fond la tête. »

Derrière le drame familial d'un Malais, des pressions d'Immigration Canada ?

PAULE DES RIVIÈRES

Alphonsus Liguori Dawson, le Malais de 30 ans menacé d'expulsion par Immigration Canada, pourra rester au pays, la Cour fédérale lui ayant reconnu hier le droit de résidence permanente au pays.

Radieux, le jeune père de famille ne rêvait plus hier que d'une réconciliation avec sa jeune épouse de 22

ans, qui l'a quitté abruptement le mois dernier en emportant leur fils de sept mois.

Cette réconciliation semblait possible hier, la jeune femme laissant entendre que c'est à la suite des pressions d'Immigration Canada qu'elle avait quitté son mari et retiré sa demande de parrainage.

Non seulement a-t-on appris hier que le Gouverneur en conseil avait accordé à M. Dawson le permis de résidence permanente qu'il avait demandé, et au sujet duquel il n'obtenait aucune information au bureau de l'immigration de Sherbrooke (il habitait auparavant Vancouver) mais Manon Lequin, l'épouse de M. Dawson, a tenu des propos accusateurs vis-à-vis des autorités.

Elle a en effet déclaré hier, au cours d'une entrevue téléphonique, qu'elle avait quitté son mari à la suite des recommandations pressantes en ce sens de l'agent de l'immigration qui les avait convoqués, elle et son mari, le 19 juillet dernier.

Le retrait de parrainage avait enclenché le mécanisme de déportation de M. Dawson.

« Je rentre dans le bureau. L'agent me demande ce qui s'est passé depuis mon mariage. Je lui dis qu'il est très bon. Elle me dit qu'il m'a mariée pour les papiers (d'immigration). Elle me dit que lorsqu'il aura ses papiers, il me laissera et partira avec le petit. Elle me dit de le déparrrainer, de le quitter et de me cacher car sinon il sera trop tard lorsque j'aurai un œil au beurre noir ».

Manon a donc suivi ces conseils et laissé son mari, qui devait donc, à partir de ce moment-là, quitter le pays le 21 août. Il avait quand même obtenu des droits de visite de son enfant mais ne réussissait jamais à parler à son épouse.

Il avait aussi, avec l'aide d'un organisme humanitaire de la région de Sherbrooke, Le Partage Saint-François, entrepris des démarches juridiques, qui ont abouti hier.

Hier les deux se sont revus. Ils sont prêts à se retrouver. Sous l'œil bienveillant du père de Manon qui résume l'attitude des autorités fédérales : « on n'use même pas un animal comme cela ».

Lors d'une brève entrevue téléphonique, un porte-parole de la famille a indiqué que celle-ci entend maintenant connaître « le fin fond de l'histoire », disant avoir douté de l'intégrité de M. Dawson sur la foi d'informations fournies par Immigration Canada.

Le jeune homme est arrivé au Canada en août 1986 comme représentant en ventes à l'Expo de Vancouver. C'est là qu'il a rencontré son épouse québécoise. Le mariage a eu lieu en janvier 1987.

Alphonsus Liguori Dawson vit au centre d'accueil pour personnes démunies Le Partage St-François, à Sherbrooke, depuis la fin de juillet dernier, après avoir été recueilli par la police de Magog au lendemain du départ de son épouse.

Il avait peu après reçu un avis d'expulsion, sa compagnie refusant de le parrainer à l'expiration de son permis temporaire de séjour.

Le Partage St-François agit comme intermédiaire entre M. Dawson et la famille de son épouse, en vertu d'une entente entre les deux parties au tribunal.

Auf Der Maur avec le Parti Civique

(IF) — Claude Dupras a rendu public, hier, la nomination de Nick Auf Der Maur comme conseiller du Parti Civique. Il était jusqu'à ce jour conseiller indépendant.

Cette nomination de conseiller et leader de l'opposition a été acceptée à l'unanimité par le comité de direction du Parti Civique.

Avec ce geste, M. Dupras ne considère déjà plus M. Prigent comme leader de l'opposition, ni comme conseiller au P.C. Selon l'exécutif du P.C., M. Prigent a déjà démissionné, même si celui-ci ne l'a pas encore fait officiellement.

« Nick Auf Der Maur va permettre au Parti Civique de bien jouer son rôle dans l'opposition », a dit M. Dupras.

M. Auf Der Maur, journaliste depuis 25 ans est conseiller municipal depuis 1974. Il a été élu sous la bannière du RCM, du GAM (Groupe d'action municipale) et comme indépendant avant.

« C'est par souci de démocratie que je me rallie au P.C. Le tiers de la population qui a voté pour le P.C. a droit d'être représenté », a expliqué M. Auf Der Maur.

Pensant au congrès au leadership de novembre, M. Dupras a avancé que « Nick ferait un très bon chef ».

Mais celui-ci s'est dit plus préoccupé par la reconstruction du parti que par sa possible candidature, « à moins que M. Dupras me convainque » a-t-il précisé.

M. Germain Prigent, encore conseiller et leader de l'opposition, a qualifié de dictatorial le geste de M. Dupras.

Picotte déclare la guerre aux ménés, grands pollueurs des lacs du Québec

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Québec a déclaré hier la guerre à l'ennemi numéro un des lacs de la province, le méné, dont la taille est de toute évidence inversement proportionnelle à la « pollution biologique » que suscite sa présence.

En plus de financer une évaluation scientifique des stratégies de neutralisation possible du fléau qui a ruiné plus de la moitié des lacs à truite accessibles de la province, le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, M. Yvon Picotte, a annoncé hier qu'il lancera l'an prochain une vaste campagne d'information et de publicité pour lutter contre les braconniers-pollueurs à l'origine de la dispersion des ménés (carpes, mulets, etc.) dans les lacs de la province.

Les ménés sont en réalité le cas type d'un bris majeur d'écosystème qui ne suscite aucune réaction populaire, puisque le phénomène a fini par créer l'illusion qu'il fait partie de l'ordre naturel des choses.

Jusqu'au début du siècle, de vastes territoires des Laurentides, de la Côte-Nord, du Saguenay et de la Côte-Nord englobaient des lacs peuplés uniquement d'ombles de fon-

taine, les « truites » du langage populaire. Pour attirer la convoitise des grosses truites, les pêcheurs sportifs ont commencé très tôt à appâter leurs lignes avec des ménés qu'ils transportaient vivants pour plus d'efficacité. Après la pêche, les pêcheurs jetaient le reste des ménés sans se douter que ce geste allait ruiner irrémédiablement un écosystème.

L'art de la pêche au méné s'est tellement développé qu'il a suscité l'écllosion d'élevages et de pêche commerciale sur le fleuve et ailleurs. Parce que personne n'inspectait ces petits poissons frétilants, il s'y est souvent mêlé des alevins de ménés, de brochets, de perchaude, de crapets, etc., qui sont devenus des compétiteurs féroces du poisson le plus apprécié des sportifs, qui en capturent 31,6 millions par année.

Une série d'analyses scientifiques, effectuées notamment par le professeur Pierre Magnan, du département de chimie-biologie de l'UQTR, a permis d'établir que l'introduction de ménés (mulets et carpes) dans 15 lacs de la réserve Mastigouche y a

réduit de 66% la récolte et de 67% la fréquentation des pêcheurs. Le phénomène a réduit à 36% le nombre de lacs où les ombles constituent la seule espèce, une situation qui a éloigné les pêcheurs au point de priver la région de retombées économiques annuelles évaluées à \$1,2 millions (1985).

Québec a donc accepté de financer l'équipe du professeur Magnan pour obtenir rapidement une évaluation des méthodes de contrôle du méné actuellement utilisées dans le monde et une stratégie d'action précise.

M. Magnan, qui travaille sur ce dossier depuis plus d'une décennie, affirme qu'il est faux de croire que ménés et carpes mangent les oeufs de truite sur les frayères.

« Le tort vient surtout du fait, dit-il, que les ménés compétitionnent avec les truites pour les mêmes insectes, réduisant la taille du garde-manger disponible des ombles. Les truites se rabattent alors sur le zooplancton, ce qui modifie à la longue tout l'écosystème d'un lac et même la morphologie des truites. »

Propos authentiques d'un client

«Ne t'inquiète pas, chérie pour ce soir j'ai tout commandé à Anjou Québec»

Anjou QUÉBEC

La boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier
1025 rue Laurier ouest
272-4065 272-4086

Les cahiers spéciaux du

DEVOIR

PARUTION 10 SEPTEMBRE

entrée libre à

L'ART CONTEMPORAIN

Qu'est-ce que l'art contemporain? • Comment et pourquoi constituer une collection? • Comment fonctionne le marché de l'art? • Où et comment louer une oeuvre? •

marché de l'art contemporain. Pour cette occasion, LE DEVOIR, en collaboration avec l'Association des Galeries d'art contemporain de Montréal, publiera samedi le 10 septembre 1988 un cahier spécial entièrement consacré aux grandes questions que couvrira cet événement. **UNE EXCLUSIVITÉ DU DEVOIR!**

Du 8 au 16 septembre 1988, un événement de grande importance aura lieu à Montréal qui fera le point sur la pratique et le

RÉSULTATS

CLINIQUE DE DIÈTE

Nous prenons un moment de votre temps pour nous présenter. L'introduction de notre programme vous aidera à perdre du poids d'une façon efficace.

- Perdez de 4 à 5 livres par semaine — 20 livres par mois — aussi longtemps que vous suivez votre régime.
- Débarrassez-vous de votre surplus de graisse.
- Maigrissez rapidement tout en gardant une sensation de bien-être.

Des infirmières seront à votre disposition du lundi au vendredi, de 7 h 15 à 18 h

116, av. Laurier ouest — Rens.: 276-0961

«...stable et à bon rendement, notre Fonds Hypothèques est actuellement votre meilleur choix...»

«Le Fonds Hypothèques s'impose par sa stabilité, son rendement, et aussi par sa grande flexibilité. En effet, il ne comporte aucuns frais d'acquisition, et grâce à notre cote hebdomadaire, vous avez accès à votre argent à chaque semaine sans qu'il ne vous en coûte un sou... Voilà qui saura certainement faciliter votre choix.»

Rendement annuel composé au 30 juin 1988*	
10 ans	11,4%
5 ans	10,7%
3 ans	9,7%
1 an	9,4%

*Le rendement passé ne donne pas nécessairement une indication du futur.

Fiducie du Québec
Desjardins

Anjou: 355-2050 1-800-361-5808 Brossard: 445-3224 1-800-361-4436
Chicoutimi: 549-5746 1-800-463-9657 Hull: 777-9119 1-800-567-6886
La Salle: 366-1175 1-800-361-6633 Laval: 668-5223 1-800-361-3803
Longueuil: 679-2810 1-800-361-5058 Montréal: 286-3225 1-800-361-2680
Québec: 647-4742 1-800-463-5026 Sainte-Foy: 653-6811 1-800-463-4792
Sherbrooke: 566-5667 1-800-567-6920

Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen de prospectus.

COURS DE LANGUES AU YMCA

MONTREAL

ANGLAIS - FRANÇAIS

Espagnol	Italien	Portugais	Grec
Chinois	Japonais	Allemand	Arabe

Début des cours: 12 septembre
Coût: à partir de 80,00 \$

Centre-Ville
1450 rue Stanley (Métro Peel) **849-8393**

Succursale Internationale
5550 ave du Parc (angle St-Viateur) **277-3323**

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

par le ministère de l'Égout de Saint-Hippolyte Commissaire-Preneur assisté de l'Hon. Serge Joyal, e.p. Expert

ART CANADIEN ET EUROPÉEN
Mardi, le 23 août 1988 à 19h30
dont les oeuvres de:

Alary Z., Arsenault R., Beament T., Beaulieu P.V., Billmeier R., Blanche, Bleau F.P., Blier J.M., Bouchard M.C., Boucher R., Bourgeault J.J., Bourgeois A., Boyer M., Briarsky R., Buffet B., Bujold F., Caron P., Carzou J., Cauwell M., Clare O., Cosgrove S.M., Constantineau F., Delosse G., Delorme M., Dom Bellot P., Dominique M., Duguay R., Dulude C., Dumas A., Dyonnet E., École Canadienne, École Européenne XXème siècle, École Française XIXème siècle, École Française XVIIIème siècle, École de Kriehoff XIXème siècle, Fabio S., Faïto L., Fortin M.A., Gamache C., Gauthier S., Guinta J., Harris G., Hébert M., Heyvaert P., Holgate E., Hoppier E., Houde F., Hrabec G., Hudon N., Joissant P., Knowles D.E., Kyles L., Lajoie L., Libéret M., Lambert A.P., Lebasque H., Lemieux J.P., Lorrion F., MacKinnon Pearson I., McEwen J., Michel P., Montgomery I.A., Muhlstock L., Neumann E., Noeh A., Paquet G., Pellan A., Pett G., Pfeiffer G.E., Picher C., Picher R., Poirier N., Raines H., Richard R., Riopelle J.P., Rousseau A., Roussel P., Rousil R., St-Amour M., Stanley W., Thomas T.K., Toupin F., Tremblay G.E.

ANTIQUITÉS-DÉCORATION
Mercredi, 24 août 1988 à 19h30

Nombreux meubles et objets décoratifs dont commode en demi-lune en vernis martin de style Louis XVI, commodes en marqueterie de style Louis XV, table de salle à manger et chaises en acajou, canapé victorien, ensemble de salon victorien, table à ouvrage, sièges de style Louis XV et Louis XVI, verrerie Val St-Lambert, porcelaine et bibelots, etc...

Très important lot de pierres taillées comprenant: topazes, aigues-marines, rubis, opales, améthystes, grenats et saphirs.

LIVRES CANADIENS
Jeudi, 25 août 1988 à 19h: Histoire et Littérature.
C.J. Magnan, O. Maurault, P.G. Roy, C. Gauvreau, P. Gouin, L. Fréchette, R. Lasnier, T. Chapais, H.R. Casgrain, W. Champan, etc.

Importants lots de littératures anglaise et française. Des ouvrages sur les arts et de nombreux lots de catalogues de ventes aux enchères.

TISSUS ANCIENS ET DENTELLES comprenant: vêtements anciens et de cérémonie, robes griffées, dentelles, nappes, serviettes et napperons brodés, tapis de table, manteaux et étoles de fourrure, accessoires de mode et divers.

EXPOSITION: vendredi le 19 août, de 18h à 21h; samedi le 20 août, de 12h à 21h; dimanche le 21 août, de 12h à 21h et lundi le 22 août 1988 de 12h à 21h

PROCHAINEMENT:
EXCEPTIONNELLE Vente aux Enchères
Succession de Madame et Monsieur Ludger SIMARD, Industriel de SOREL
Les 27, 28 et 29 septembre 1988
Oeuvres de maîtres Canadiens et Européens.
Antiquités de haute qualité.

HÔTEL DES ENCANS DE MONTRÉAL
4521 Boul. St-Laurent, Montréal, H2T 1R2
Téléphone: 849-2105

L'ÉVÉNEMENT À VIVRE!



LES GENS... LA CLÉ

SOMMET
INTERNATIONAL
DÉDIÉ À LA
RESSOURCE
HUMAINE

Où s'imbriquent la gestion et le développement de la richesse actualisée que représente la ressource humaine ainsi que de son potentiel... Le tout à une époque de progrès accéléré et de réinvention de la structure d'entreprise.

Les tendances mondiales...

Qualité totale...

Motivation...

Les limites; par le milieu..., par les gens...

Les ajustements à apporter au style de gestion...

Si l'un ou l'autre de ces éléments compte parmi vos sources actuelles d'intérêts, vous devez absolument de vivre la deuxième édition de «Les Gens... La Clé».

L'événement aura lieu à Montréal, les 19 et 20 septembre prochains, au Centre Sheraton et se terminera par une Soirée de gala à la Place des Arts. Celui-ci promet de marquer un jalon important dans l'évolution de l'expertise internationale en matière de ressources humaines.

CONFÉRENCES, SOUPER-CONFÉRENCE, ATELIERS OÙ VOUS POURREZ ÉCHANGER DIRECTEMENT AVEC LA PLUPART DES CONFÉRENCIERS INVITÉS, SOIRÉE DE GALA, COCKTAIL ET MATÉRIEL DIDACTIQUE DES PLUS PERTINENTS.

PLUS DE DIX CONFÉRENCIERS RENOMMÉS DONT LES PRINCIPAUX:

DR. EDWARDS DEMING

JOHN NAISBITT

L'homme responsable du «Miracle économique japonais» et père de la troisième vague de la révolution industrielle.

Le conférencier le plus respecté à l'échelle mondiale en ce qui concerne les tendances futures de la société et du monde des affaires.



Par sa deuxième édition, «Les Gens... La Clé» vous propose d'investir dans l'entreprise la plus rentable qui soit... VOUS-MÊME!

Pour de plus amples informations ou pour une inscription immédiate, téléphonez au secrétariat du Sommet ou complétez et expédiez le coupon ci-dessous (les places sont limitées).

JE DESIRE M'INSCRIRE DÉS MAINTENANT
 JE DESIRE OBTENIR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

Nom _____
Fonction _____
ADRESSE COMPAGNIE PERSONNEL
Nom _____
No. et rue _____
Ville _____ Prov. _____
Code postal _____ Tel. _____

SOMMET (prix incluant la Soirée de gala)

Gens d'affaires
 625.00 \$ Inscription avant le 15 août 1988
 700.00 \$ Inscription avant le 1^{er} septembre 1988
 750.00 \$ Inscription après le 1^{er} septembre 1988

Tarif de groupe: 3 à 5 délégués 5% de réduction
pour compagnie 6 à 15 délégués 10% de réduction
16 délégués et plus 15% de réduction

Étudiants

450.00 \$

SOIRÉE DE GALA (seulement)

Gens d'affaires
 75.00 \$ Inscription avant le 15 août 1988
 125.00 \$ Inscription avant le 1^{er} septembre 1988
 175.00 \$ Inscription après le 1^{er} septembre 1988

Tarif de groupe: 3 à 5 délégués 5% de réduction
pour compagnie 6 à 15 délégués 10% de réduction
16 délégués et plus 15% de réduction

Étudiants

50.00 \$

MODE DE PAIEMENT

Ci-joint un chèque au montant de _____ \$, libellé à l'ordre de «LES GENS... LA CLÉ»

Facturer ma compagnie

NOTE: Les réductions pour inscription anticipée sont accordées sur la foi de l'oblitération postale de votre envoi.

Envoyez votre formulaire d'inscription et votre chèque, ainsi que toute demande d'information ou correspondance, à l'adresse suivante:

LES GENS... LA CLÉ
Sommet International dédié à la Ressource Humaine
1407, rue de la Montagne, 2^e étage, Montréal (Québec) H3G 1Z3
Tél. (514) 845-5324 Télécopieur (514) 845-6766

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Israël n'acceptera jamais un État palestinien (Shamir)

TEL AVIV (Reuter) — Israël n'acceptera jamais la création d'un État palestinien, même si le soulèvement dans les territoires occupés, entré dans son neuvième mois, continue pendant neuf ans, a déclaré hier le président du conseil Yitzhak Shamir.

S'exprimant devant des enseignants et des fonctionnaires, il a ajouté que le roi Hussein de Jordanie avait pratiquement annulé toute chance de compromis territorial israélo-arabe en cédant à l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ses responsabilités en Cisjordanie.

« Du point de vue israélien, le soulèvement peut se poursuivre pendant neuf ans, nous ne changerons pas notre position, nous n'accepterons pas la création d'un État palestinien », a déclaré le chef du bloc conservateur du Likoud.

Israël a pourtant été vivement critiqué par les États-Unis et la communauté européenne hier après l'expulsion de 25 militants palestiniens, une mesure d'ampleur inégalée depuis le début de l'Intifada.

Le bannissement de quatre Palestiniens vers le Liban mercredi suivi d'un nouvel ordre d'expulsion visant 25 dirigeants présumés du soulèvement a soulevé les vives critiques du porte-parole de l'ambassade des États-Unis et une protestation écrite de l'ambassadeur de la communauté européenne.

« Les expulsions accroissent le ressentiment des Palestiniens et ne font que nourrir la violence, a déclaré le porte-parole de l'ambassade américaine. Si ces personnes ont commis des actes criminels, elles doivent être jugées et punies normalement ».

L'ambassadeur des douze Gwyn Morgan a indiqué qu'il avait écrit au ministre des Affaires étrangères pour protester contre les expulsions et les emprisonnements de Palestiniens en violation du droit international.

Trente-quatre Palestiniens ont été expulsés depuis le début du soulèvement en décembre, et 2.500 autres emprisonnés sans jugement pour des périodes pouvant atteindre six mois.

Par ailleurs, quelque 160.000 Palestiniens — dont 120.000 à Gaza — ont été contraints par l'armée de rester chez eux après de nouvelles manifestations qui ont fait au moins 11 blessés palestiniens jeudi, ont indiqué les autorités militaires.

L'armée a annoncé que les écoles et les universités, souvent fermées cette année en raison du soulèvement, resteraient portes closes indéfiniment.

La police a en outre arrêté cinq suspects après le meurtre d'une juive de 18 ans originaire de Holon, dont son ami arabe de Cisjordanie. Le corps brûlé de la jeune fille avait été retrouvé cette semaine en Cisjordanie.

Le nouveau président promet la modération mais pas la démocratie
Un civil à la barre de la Birmanie

BANGKOK (AFP) — Un lettré modéré est devenu hier le premier civil à diriger la Birmanie en plus d'un quart de siècle. Mais sa première décision a été de confirmer le système de parti unique dont un soulèvement populaire demande la fin.

Maung Maung, ministre de la Justice et docteur en droit de l'université américaine de Yale, a remplacé à la tête du parti et de l'État le président Sein Lwin, général répressif forcé à démissionner il y a une semaine par des émeutes, a annoncé Radio-Rangoon.

La radio a par ailleurs annoncé la libération de 80 personnes arrêtées au cours des émeutes de la semaine dernière, portant à 245 le nombre des protestataires libérés.

Un des rares civils d'un régime autoritaire et secret dominé par d'anciens officiers, Maung Maung apparaît comme la personnalité la plus acceptable face aux revendications démocratiques de la population et il a immédiatement promis la réconciliation, la justice et l'efficacité économique.

« Le feu de la colère doit être apaisé par l'eau fraîche de l'amour et de la compassion. Les torts doivent être redressés avec sincérité », a dit cet avocat de 63 ans dans un discours inaugural retransmis à la télévision.

Mais ce fidèle du général Ne Win a fixé les limites de la libéralisation en rejetant l'organisation d'un référendum réclamé par l'avant-garde étudiante. Les manifestants demandent un vote pour ou contre le maintien du parti unique qui monopolise le pouvoir depuis que Ne Win renversa le dernier gouvernement élu en 1962.

« En 1974, nous avons tous accepté

la règle du parti unique », a ajouté le président Maung Maung en référence à la constitution du régime dont ce juriste a été l'artisan.

Le Parlement qui l'a nommé chef de l'État immédiatement après son élection à la présidence du Parti du programme socialiste birman (PPSB) a cependant annoncé la formation d'une commission pour recueillir librement les griefs de la population ainsi que l'ouverture des élections à des candidats non issus du parti.

Le choix de Maung Maung apparaît comme un geste de conciliation limité du pouvoir, alors que le recours à la manière forte et l'isolement volontaire ont appauvri le pays et l'ont conduit au bord de la guerre

civile. Des diplomates contactés depuis Bangkok ont rapporté que la situation était calme hier soir à Rangoon où un quadrillage de 20 à 30.000 soldats dissuade toute manifestation importante.

Premier successeur de Ne Win, le général Sein Lwin avait été forcé à démissionner après tout juste 17 jours au pouvoir vendredi dernier. La répression des manifestations par la troupe aurait fait un millier de morts.

Le nouveau dirigeant appartient au même noyau de fidèles de Ne Win que son prédécesseur. Conseiller de l'ancien président, il a été l'artisan juridique du régime autoritaire dont de larges secteurs de la société de-

mandent le remplacement par une démocratie multipartite.

D'importantes manifestations ont cependant été signalées en fin de semaine à Mandalay et Minowa, des villes du nord du pays où le parti aurait perdu le contrôle de l'ordre au profit de l'influent clergé bouddhique, selon des diplomates. Une effervescence politique régnait toujours à Rangoon, centre nerveux du pays.

On attendait de voir comment les Birmans allaient réagir à la nomination de leur nouveau dirigeant, qualifié par un exilé à Bangkok d'homme « modéré, d'un haut niveau de culture et posé » mais aussi, selon un autre, de « valet » de Ne Win.

Le cessez-le feu entre l'Iran et l'Irak

Le compte à rebours a commencé

MANAMA (AFP) — À moins de 24 heures de l'entrée en vigueur du cessez-le feu sur les 1.200 km de front, Bagdad oscille toujours entre la prudence et la méfiance à l'égard de l'Iran. Pour tester les intentions iraniennes, deux cargos irakiens navigueront aujourd'hui, pour la première fois depuis 1980, sous les couleurs irakiennes dans les eaux du Golfe.

Dès l'application officielle du cessez-le feu, à 7 heures, heure locale, le premier navire, le *Khaoula*, dont l'équipage et le capitaine sont tous de nationalité irakienne, quittera le port de Fujairah, dans les Émirats arabes unis, à une centaine de km du détroit d'Ormuz, et se dirigera vers l'Irak.

En même temps, un second bateau partira du port de Khor Al-Zoubayr, au sud du Chatt Al-Arab (étendue d'eau située à la confluence du Tigre, de l'Euphrate et du Golfe) pour traverser le Golfe.

Cette décision a été annoncée officiellement par le ministre irakien du Transport et des Communications, M. Mohammad Hamzah Al-Zubaydi, qui a ajouté que « l'Irak a pleinement le droit d'utiliser les voies maritimes dans le Golfe et le détroit d'Ormuz et d'avoir accès à ses ports ».

Test supplémentaire : Bassorah, la capitale méridionale de l'Irak, qui, pendant toute la guerre, fut la cible des principales offensives iraniennes, « inaugurerait son aéroport international » dès l'entrée en vigueur du cessez-le feu, a annoncé l'agence de presse irakienne INA.

Hier, la presse irakienne a poursuivi ses attaques contre « les superpuissances ». Ainsi, le quotidien *Al-Thawra* (*La Révolution*), organe du parti Baas au pouvoir, a « mis en garde tout pays qui tenterait de privilégier le régime de Téhéran au détriment de l'Irak ou de la nation arabe ».

Le même journal estime que l'acceptation par l'Iran de la résolution 598 du Conseil de sécurité de l'ONU n'est pas la conséquence d'une volonté sincère d'arriver à la paix. « Il est clair que Téhéran a accepté cette résolution sur les conseils de certaines puissances pour sauver l'Iran de la catastrophe », ajoute l'éditorialiste.

Les autres médias irakiens faisaient de nouveau le procès des dirigeants iraniens, notamment de l'imam Khomeiny, accusés d'être les instigateurs du conflit. Selon les observateurs, cette campagne des quotidiens irakiens témoigne de la volonté des dirigeants de Bagdad de s'opposer résolument aux exigences iraniennes de voir l'Irak désigné comme étant à l'origine de la guerre.

En contre-point, Radio-Bagdad ne diffusait hier — jour de congé dans les pays musulmans — que des chansons gaies et d'amour, notamment de la vedette égyptienne Oum Kalsoum, célèbre dans le monde arabe. Avec la musique, d'anciens propos du président irakien Saddam Hussein portant sur le conflit Irak-Iran et des versets du Coran faisaient l'essentiel des programmes radiophoniques de la journée.

Même si la méfiance des dirigeants irakiens et de la population à l'égard de l'Iran persiste, Bagdad ne se préoccupe pas uniquement des préparatifs du cessez-le feu. À preuve que le président irakien Saddam Hussein a ordonné l'établissement, ces derniers jours, d'un pont aérien entre son pays et le Soudan pour venir en aide aux victimes des inondations. Un troisième avion-cargo transportant vivres et médicaments s'est envolé pour Khartoum hier matin, a fait savoir l'agence INA.

À quelques heures du « Jour J », une centaine de journalistes et dix chaînes de télévision américaines, ainsi que quatre japonaises, étaient déjà sur place à Bagdad.

La mort du président Zia ul-Haq

Le sabotage plus que probable

ISLAMABAD (AFP) — L'armée pakistanaise a préparé activement, hier, l'enterrement de son chef suprême, le général Zia ul-Haq, auquel doivent assister de nombreux chefs d'État et ministres étrangers, alors que la thèse du sabotage de l'avion présidentiel, qui a fait 30 morts mercredi, apparaît de plus en plus probable aux yeux de certains experts.

Le pays où l'état d'urgence a été imposé mercredi soir était calme.

Une équipe de spécialistes américains est arrivée pour épauler les militaires pakistanais qui analysent les débris éparpillés du Hercules C-130 qui s'est écrasé mercredi soir près de Bahawalpur (centre-est du Pakistan), indique-t-on de source diplomatique.

D'après les premières constatations des experts, il pourrait s'agir d'une bombe télécommandée qui aurait explosé à l'intérieur de l'appareil peu après le décollage et non d'un missile aérien tiré du sol. Aucun moteur n'a été touché, soulignent les experts qui précisent que la plupart des missiles sont guidés par la chaleur et atteignent les moteurs.

La presse locale a relevé hier que des cageots de manges placés au dernier moment dans l'avion ont pu contenir les explosifs.

Pour les officiels pakistanais, la thèse du sabotage ne paraît pas faire de doute.

La presse locale recherchait hier « à qui profite le crime ». Elle a accusé les services secrets du régime pro-soviétique afghan de Kaboul (le Khad), les services indiens (Raw) et le KGB soviétique d'être derrière le sabotage qui a coûté la vie au chef de l'État pakistanais et à l'ambassadeur des États-Unis, Arnold Raphel.

Les journaux pakistanais font remarquer que le régime du général Najibullah — lui-même ancien chef des services secrets de son pays — est aujourd'hui en danger sous les attaques de plus en plus efficaces de la résistance islamique des moudjahid-

din, dont le président Zia avait été tout au long de son règne un défenseur convaincu. Le président pakistanais avait dit souhaiter la chute du régime de Kaboul pour que le Pakistan puisse ensuite mieux se défendre sur sa frontière indienne.

Le général Zia, qui a gouverné pendant onze ans après être parvenu au pouvoir par un coup d'état le 5 juillet 1977, sera enterré cet après-midi comme « martyr de l'Islam » devant la mosquée Faisal à Islamabad, un bâtiment moderne entouré de minarets plaqués d'or et inauguré seulement en juin dernier par le président.

Les personnalités ont commencé à arriver hier après-midi à Islamabad. M. George Shultz, secrétaire d'État américain, le président indien Ranaswamy Venkataraman, plusieurs souverains, chefs d'État et ministres des Affaires étrangères sont attendus aujourd'hui pour les obsèques. Des pays comme la France et l'Espagne seront représentés par leurs seuls ambassadeurs.

Par ailleurs, un couvre-feu d'une durée indéterminée a été décrété hier à Parachinar, une ville du nord-ouest du Pakistan où des affrontements entre sectes musulmanes rivales ont eu lieu après la mort du président Mohammed Zia ul-Haq.

Un groupe de musulmans chiites a manifesté sa joie, mercredi soir, en tirant des coups de feu après l'annonce de cette nouvelle à la radio pakistanaise, précisent ces sources recueillies à Peshawar (sur la frontière afghane).

Des musulmans sunnites indignés ont réagi en organisant le jour suivant une procession à la mémoire du général Zia, martyr et victime d'un sabotage selon eux, et ont fustigé l'ayatollah Khomeiny, le dirigeant iranien, en demandant que des mesures soient prises contre les auteurs des coups de feu, ont précisé ces sources.

Des affrontements ont ensuite eu lieu hier dans les rues de la ville entre les deux communautés, des sunnites jetant des pierres sur une manifestation chiite.

Une centaine de personnes ont été arrêtées et le couvre-feu imposé.

TRAFIC

Tests de reconnaissance des acquis en français à Marie-Victorin



Rencontre d'information, le mardi 23 août entre 16 h 30 et 21 h, au Collège Marie-Victorin situé au 7000, rue Marie-Victorin, aux limites de Montréal-Nord.

reconnaissance des acquis en français

LE FRANÇAIS PAR LES TESTS

Comptez sur vos connaissances... obtenez une reconnaissance !

enseignement aux adultes

collège marie-victorin

HÔTEL DE VILLE

Ville de Montréal

ASSEMBLÉE DU CONSEIL 22 AOÛT

Parmi les sujets étudiés à cette assemblée qui débutera à 19 heures:

• Travaux d'aménagement aux parcs suivants:
Père-Marquette nord Auguste-Picard/Élie
Des Tilleuls Beauregard/Perras
Du Carmel Jean-Leduc/Forsyth
Saint-Stanislas Marcellin-Wilson

• Nomination de membres au conseil d'administration de la Corporation des habitations Jeanne-Mance.

• Acquisition de souffleuses-chargeuses.

• Reconstruction du pavage et construction d'un mail sur la rue Sherbrooke, de la 32^e Avenue à la 40^e Avenue.

• Réfection des murs de soutènement du Château Dufresne.

Si l'étude des articles à l'ordre du jour n'est pas terminée à la première séance, elle se poursuivra le lendemain, à 14 heures, à moins d'avis contraire.

L'assemblée subséquente du Conseil aura lieu le 22 septembre 1988.

ASSEMBLÉES PUBLIQUES DES COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Lundi 29 août • 19 h • Hôtel de ville

Comité: Comité du Conseil sur la consultation publique.

Thème: Énoncé de politique en matière de consultation publique.

Audiences publiques.

Au besoin, les audiences se poursuivront les 30 et 31 août et les 6 et 7 septembre, même endroit, même heure.

Jeudi 8 septembre • 19 h • Hôtel de ville
Commission: Aménagement, habitation et travaux publics
Thème: Adoption du rapport sur le zonage de la rue Saint-Denis.
Assemblée régulière.

Lundi 12 septembre • 9 h 30 • Hôtel de ville
Commission: Administration et finances
Thème: Adoption du rapport sur le fichier des fournisseurs de services professionnels — Adoption du rapport sur l'examen du rapport du vérificateur.
Assemblée publique de travail.

ÉCHÉANCE — DÉPÔT DES MÉMOIRES ET INSCRIPTION DES INTERVENANTS

Les personnes ou les associations qui désirent soumettre des commentaires écrits ou de vive voix lors des audiences publiques sur le projet d'énoncé de politique en matière de consultation publique, qui auront lieu les 29, 30 et 31 août et les 6 et 7 septembre 1988, doivent s'inscrire ou déposer leur mémoire avant 16 h 30, le 24 août 1988, à la Division des commissions et comités du Conseil, 275, rue Notre-Dame Est, Bureau 001, Montréal, H2Y 1C6. Renseignements: 872-3770

L'hôtel de ville de Montréal est situé au 275, rue Notre-Dame Est (Station de métro Champ-de-Mars).

Renseignements: 872-3770

Maurice Brunet
greffier de la Ville



FORMATION À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

CECI

CENTRE CANADIEN D'ÉTUDES ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le programme de formation en coopération internationale offert conjointement par le Centre canadien d'Études et de Coopération Internationale et l'Université Laval s'adresse à toute personne intéressée par le développement et la coopération internationale. Il veut également répondre aux besoins des personnes qui désirent partir en coopération ou qui en reviennent.

À l'automne 1988, quatre (4) cours du soir seront offerts à Montréal (de 19h00 à 22h00).

• CULTURE-S ET DÉVELOPPEMENT EN AMÉRIQUE LATINE (10 soirées)

Les lundis du 19 septembre au 21 novembre

• CULTURE-S ET DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE AU SUD DU SAHARA

Les mardis du 20 septembre au 22 novembre

• INTRODUCTION À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Les mercredis du 21 septembre au 23 novembre

• GESTION DE PROJETS DE DÉVELOPPEMENT RURAL: MÉTHODES ET TECHNIQUES

Les jeudis du 22 septembre au 24 novembre

• FRAIS:

85,00 \$ pour les 10 soirées incluant l'inscription.

La tenue des cours est conditionnelle à l'inscription d'au moins 25 participants.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS:

Contact: Francine Bergeron

CECI (Montréal)

180, rue Ste-Catherine est
Montréal (Qc) H2X 1K9
(514) 875-9911



CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.



HÔPITAL SAINT-VINCENT HOSPITAL

L'hôpital SAINT-VINCENT, institution bilingue de 516 lits, affiliée à l'Université d'Ottawa, spécialisée en soins de longue durée et de réadaptation recherche une personne dynamique pour occuper le poste de

PHYSIOTHÉRAPEUTE SENIOR

(Soins de longue durée)

En plus de dispenser des soins cliniques, le/la physiothérapeute senior assure la coordination des programmes de soins et prend part aux activités en matière d'assurance de la qualité, d'éducation et de recherche.

EXIGENCES

- minimum de trois ans d'expérience en soins cliniques
- excellentes capacités de communication interpersonnelle
- être inscrit(e) auprès du "Ontario Board of Directors of Physiotherapy"
- être éligible à devenir membre de l'Association canadienne des physiothérapeutes
- la connaissance des deux langues officielles est un atout

Les personnes intéressées doivent soumettre un curriculum vitae avant le 9 septembre 1988 au:

Service des ressources humaines
Hôpital Saint-Vincent
60, rue Cambridge nord
Ottawa, Ontario
K1R 7A5
(613) 782-2718
FAX: (613) 782-2751

LE COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE

est à la recherche d'un

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

aux ressources didactiques et au développement pédagogique

Le conseiller pédagogique contribuera aux grands défis de l'institution; — la réussite scolaire, la formation fondamentale et l'actualisation professionnelle.

Il exercera des fonctions de conseil, d'animation, de support et de rétroaction auprès des enseignants et des services pédagogiques dans les champs de développement d'approche pédagogique, de perfectionnement des enseignants, de counselling et de recherche pédagogique.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Diplôme de deuxième cycle en éducation ou en sciences humaines
- Formation en pédagogie de préférence
- Un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente en enseignement et en recherche
- Connaissance du milieu collégial.

TRAITEMENT:

De 25 680 \$ à 46 943 \$.
(Echelle en vigueur jusqu'au 31/12/88).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 30 août 1988 au:

Directeur du service du personnel
Collège de Bois-de-Boulogne
10555, de Bois-de-Boulogne
MONTREAL (Qc)
H4N 1L4

Cette offre s'adresse également aux hommes et aux femmes.

Ingénieur de projet

36 900 \$ — 43 200 \$

La direction des services d'ingénierie du MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT cherche une personne qui sera chargée de la conception et de l'aménagement d'ouvrages d'eau et d'égouts. Vous devrez conseiller les municipalités quant aux modalités de financement, de conception et de construction; et, gérer les projets du début à la fin sous la supervision de cadres supérieurs. Lieu de travail: Toronto, avec de fréquents déplacements dans le nord de l'Ontario.

Exigences: Diplôme en génie civil d'une université reconnue; adhésion à l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario; expérience du génie du bâtiment et du génie civil, acquise progressivement; entretient; niveau avancé du français parlé et écrit; excellent anglais.

Veillez envoyer votre demande/curriculum vitae, au plus tard le 12 septembre 1988, à: Dossier EN-289/PE, Ministère de l'Environnement, Direction des ressources humaines, 40, avenue St. Clair ouest, 6e étage, Toronto (Ontario) M4V 1M2.

Chances d'embauche égales pour tous.



Fonction publique Ontario

Manitoba

Psychologues

La section DIRECTION DES SOINS ET DU DÉVELOPPEMENT À L'ENFANCE continue ses services aux régions rurales francophones de la province. Le titulaire de ce poste travaillera avec le personnel des écoles, les parents et d'autres spécialistes à l'implantation de modifications au milieu d'apprentissage et dans la vie quotidienne de l'enfant. Plus spécifiquement, les tâches comprendront l'évaluation de l'apprentissage de l'enfant, l'appréciation de l'aspect social et émotif de l'enfant ainsi que les interventions et la mise sur pied de programmations, directes et indirectes, adaptées aux difficultés de l'enfant.

Les candidats devront être détenteurs d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent en psychologie clinique et/ou scolaire. La connaissance des tests psychologiques est essentielle. Les candidats doivent avoir une connaissance suffisante de la langue française et anglaise pour travailler avec compétence dans les deux langues.

Pour plus amples renseignements, prière de communiquer au 204-945-7912 (à frais virés).

Salaires: de 34,403 \$ à 43,481 \$ par année

Numéro de concours: 1943

Date de clôture: le 12 septembre 1988

Veillez faire votre demande par écrit au: Service du personnel
Ministère de l'Éducation
310-1181, avenue Portage
WINNIPEG (Manitoba)
R3G 0T3

An Equal Opportunity Employer

ATLANTIQUE IMAGE ET SON INC.

Chef de file dans le domaine du commerce de détail de produits électroniques est à la recherche pour son service de la planification magasins de personnes pour occuper les postes de:

DESIGNER SUR SYSTÈME INFORMATIQUE

Vos fonctions consisteront à dessiner des plans de construction et de design intérieur sur informatique DATA CAD. Les candidats recherchés devront être ordonnés, dynamiques, techniciens en architecture. Être bilingue. Une expérience de trois (3) à cinq (5) ans est requise.

MAGASINIER

Vous serez responsable de l'approvisionnement des matériaux nécessaires à la construction et à l'entretien de nos magasins, tenir à jour l'inventaire et sa codification. Les personnes recherchées devront être ordonnées, avoir un esprit d'équipe, être dynamiques, autonomes et responsables. Être bilingue et avoir de l'expérience seraient vos atouts.

AIDE-MAGASINIER

Vos fonctions consisteront à aider à la réception et à l'expédition des matériaux de construction pour nos magasins, maintenir journalièrement l'ordre du matériel à l'entrepôt.

Les candidats devront être ordonnés, dynamiques, responsables, autonomes. Savoir utiliser un chariot-élévateur et avoir de l'expérience seraient vos atouts.

Nous vous offrons un salaire à la mesure de votre expérience et de vos compétences allié à une gamme complète d'avantages sociaux.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Atlantique Image et son Inc.
Département du Personnel
6245 Métropolitain Est
St-Léonard, Québec
H1P 1X7



Hôpital de soins aigus de courte durée de 377 lits et de soins d'hébergement de 100 lits

est à la recherche d'un/e

DIRECTEUR/TRICE DES SERVICES PROFESSIONNELS

ÉTABLISSEMENT:

Situé dans la partie nord-est de l'île de Montréal, l'hôpital Santa Cabrini est un centre hospitalier de soins généraux de courte durée d'une capacité 377 lits auquel est rattaché un centre d'accueil d'hébergement (Centre d'accueil Dante) de 100 lits. De plus, un projet d'ajout de 80 lits de courte durée a récemment été retenu.

POSTE:

Sous l'autorité de la directrice générale, le (la) titulaire du poste exerce les activités et fonctions prévues à la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il a pour responsabilité première, la planification, la coordination et le contrôle des activités professionnelles et scientifiques de l'établissement dans le but d'assurer la qualité des actes médicaux dispensés dans le cadre des programmes de l'hôpital.

EXIGENCES:

- Membre en règle de la Corporation professionnelle des médecins du Québec;
- Habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
- Leadership, esprit de synthèse et intérêt scientifique;
- Facilité de communiquer et travailler en équipe;
- Étude et/ou expérience pertinente en gestion;
- Connaissance de la langue et de la culture italienne serait un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Les conditions de travail seront établies à l'embauche en fonction des normes du Ministère de la santé et des services sociaux.

INSCRIPTION:

Les personnes intéressées sont priées d'acheminer leur offre de service accompagnée de leur curriculum vitae au plus tard le 9 septembre 1988 à 16:30 heures à:

Madame Irène Giannetti, directrice générale
HÔPITAL SANTA CABRINI
5655 est rue St-Zotique
MONTREAL (Québec)
H1T 1P7

Prière d'inscrire sur l'enveloppe: "Concours poste D.S.P."

offre d'emploi



SÛRETÉ DU QUÉBEC

Agent ou agente de police

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC est un organisme d'envergure, comptant plus de 5000 employés et toujours à la fine pointe des nouvelles technologies pouvant accroître son expertise. Pour les prochaines années, elle entreprend une vaste opération de recrutement et est à la recherche de candidats très mobiles, désireux de développer leur potentiel en bénéficiant d'opportunités de carrière stimulantes pour combler certains postes.

D'AGENT OU AGENTE DE POLICE

I. CONDITIONS D'ADMISSION

- Être de citoyenneté canadienne.
- Être de bonnes mœurs.
- N'avoir jamais été déclaré(e) coupable ni s'être avoué(e) coupable d'une infraction au Code criminel;
- Parler, lire et écrire le français;
- Détenir un diplôme d'études collégiales professionnelles. Sont également admissibles les candidats qui détiennent un certificat d'études équivalant à un secondaire V et qui sont sur le marché du travail depuis six (6) ans. Chaque année de scolarité post secondaire réussie peut compenser pour deux (2) années sur le marché du travail;
- Être titulaire d'un permis de conduire de classe 42 qui ne comporte aucune restriction pour la conduite d'un véhicule d'urgence;
- Ne pas avoir atteint l'âge de trente cinq (35) ans au moment de la nomination; c'est-à-dire, après avoir complété et réussi le stage de formation à l'Institut de Police du Québec;
- Répondre aux normes d'acuité visuelle;
- ÊTRE PRÊT(E) À SERVIR N'IMPORTE OÙ AU QUÉBEC.

N.B.: Le candidat ou la candidate ayant déjà échoué au processus de sélection devra attendre un (1) an avant de pouvoir à nouveau poser sa candidature.

II. PROCESSUS DE SÉLECTION

Le candidat ou la candidate devra réussir chacune des étapes mentionnées ci-après:

- un examen écrit;
- un examen médical;
- un test d'aptitudes physiques;
- une entrevue;
- un test de conduite automobile;
- les candidats devront compléter une formation au cégep d'une durée de huit (8) à treize (13) semaines selon leur scolarité. Cette formation sera suivie d'un stage d'une durée de dix (10) semaines qui se déroulera à l'Institut de Police du Québec situé à Nicolet.

Les frais de déplacement occasionnés par les cinq (5) premières étapes sont à la charge du candidat ou la candidate. Durant le stage, le candidat ou la candidate ne recevra aucune rémunération et devra déboursier 50\$ hebdomadairement pour défrayer ses frais de séjour et de formation.

III. CONDITIONS DE TRAVAIL

La Sûreté du Québec offre une excellente gamme d'avantages sociaux et un régime de rémunération des plus avantageux. À titre d'exemple, au premier janvier 1989, le traitement des recrues sera de 25,309\$ la première année et atteindra 43,263\$ après cinq (5) ans. Ces montants sont ajustés régulièrement conformément au contrat de travail. DE PLUS, LORSQU'UN MEMBRE EST TRANSFÉRÉ, LES FRAIS ENCOURUS POUR CE TRANSFERT SONT REMBOURSÉS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET CECI, SELON DES NORMES DÉJÀ ÉTABLIES DANS LE CONTRAT DE TRAVAIL.

IV. INSCRIPTION

Les formulaires d'inscription sont disponibles dans chacun des postes et quartiers généraux de la Sûreté du Québec.

SEULES LES CANDIDATURES CORRECTEMENT COMPLÉTÉES, ACCOMPAGNÉES DE TOUTES LES PIÈCES REQUISES SERONT CONSIDÉRÉES.

N.B.: ÉGALITÉ EN EMPLOI

Le processus de sélection tient compte de la politique gouvernementale en matière d'égalité en emploi.



LE CONSEIL DE LA RECHERCHE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

POSTE EXÉCUTIF

L'institution

Le Conseil de la Recherche forestière du Québec est un organisme privé à but non lucratif, constitué en vertu de la Loi sur les forêts. Il regroupe les principaux intervenants des domaines publics et privés, du monde de l'enseignement et de la recherche, intéressés au secteur forestier québécois.

Il a pour fonction d'assurer la planification, l'orientation, la coordination et le suivi de la recherche et du développement scientifique et technique relativement à la forêt et aux produits forestiers.

La fonction

Sous l'autorité du président, la personne choisie agit comme officier exécutif du Conseil. À ce titre, elle assume la gestion du siège social et voit à l'exécution des décisions du Conseil.

Elle coordonne et soutient les travaux du Conseil et de ses différents comités. Elle assure les liaisons avec les organismes publics ou privés du Québec ou d'ailleurs oeuvrant dans la recherche, le développement et l'information scientifique.

Elle rédige les avis, recommandations, résolutions ou mémoires du Conseil et de ses comités et prépare le rapport annuel d'activités.

Les exigences de la fonction

- Détenir un diplôme universitaire en foresterie ou dans une discipline connexe;
- Posséder plusieurs années d'expérience dans une ou des fonctions lui ayant permis d'acquérir les connaissances requises;
- Démontrer une grande facilité dans la communication orale et écrite, en français et en anglais.

La rémunération

Une rémunération à la mesure du défi sera offerte à la personne choisie.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le vendredi 2 septembre 1988 à l'adresse suivante:

Le Président
Conseil de la Recherche forestière du Québec
1200, av. Germain-des-Prés
Bureau 102
SAINTE-FOY (Québec)
G1V 3M7

Conseil des Arts du Canada

Depuis plus de trente ans, le Conseil des Arts du Canada se consacre à aider les arts au Canada. Le service de grande qualité qu'assure le Conseil est le reflet manifeste du dévouement et de l'enthousiasme qu'il exige de son propre personnel. Y est offert actuellement l'emploi de:

CHEF DES COMMUNICATIONS

ENDROIT: OTTAWA

En qualité de chef des communications, vos principales fonctions seront les suivantes: administrer le budget et le personnel du Service des communications; élaborer et exécuter la politique des communications et relations publiques en établissant pour le service une stratégie, des buts et des priorités; assurer du soutien administratif au directeur et au président; conseiller la direction et le personnel sur toutes questions relatives aux communications; mieux faire connaître la mission du Conseil de promouvoir les arts auprès des médias, du gouvernement et du public.

Le candidat choisi connaît bien les deux langues officielles et est disposé à voyager. Vos antécédents professionnels comprennent au moins sept années d'expérience de supervision dans un poste de communications et relations publiques. Vous avez œuvré dans le milieu artistique et culturel canadien et connaissez bien la situation du Conseil dans les structures de l'administration fédérale.

LE CONSEIL DES ARTS ASSURE À TOUS L'ÉGALITÉ D'ACCÈS À L'EMPLOI

Si vous recherchez défi et satisfaction dans l'avancement de votre carrière, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae (secret assuré), en mentionnant le numéro de dossier CM/103, à: Donan Associates, 5075 Yonge Street, Suite 300, North York, Ontario, M2N 5P3, télécopieur (416) 733-3027.

Donan Associates Inc.

Le ministre ne voit «rien de malsain» au projet d'achat des ambulances

PAULE DES RIVIÈRES

Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, M. Robert Dutil, ne voit «rien de malsain» à ce que les techniciens-ambulanciers de Montréal deviennent propriétaires d'une trentaine d'ambulances. Les ambulanciers de leur côté sont confiants de trouver très bientôt les \$ 3 millions nécessaires à la réalisation de leur projet.

La formule retenue par le Regroupement des techniciens-ambulanciers est celle d'une coopérative à but non lucratif, qui s'engagerait à verser tous ses excédents dans la rénovation de son équipement. Chacun de ses 250 membres doit acheter une part sociale de \$ 1,000 et, cette semaine, le RETAQ (CSN) demandera officiellement à la Société de développement coopératif une garantie de prêt.

«Le financement n'est pas un problème», a assuré hier le président du RETAQ, M. Mario Cotton, en se disant d'ailleurs prêt à considérer les offres de vente d'autres compagnies d'ambulances. La transaction que le RETAQ s'apprête à conclure touche deux des huit propriétaires d'ambulances montréalaises, Lépine et Cloutier et Paul Hus, et assurera aux ambulanciers la propriété de 30 des 93 véhicules de la région.

Ce changement imminent de mains vient à un moment où le secteur ambulancier est en pleine ébullition. Les 700 techniciens-ambulanciers de Montréal envisagent des moyens de pression administratifs pour protester contre la décision des propriétaires d'ambulances de couper leurs salaires de moitié à

compter de mardi, parce que leurs négociations avec le gouvernement piétinent.

Aussi, le mois prochain, le gouvernement entend poursuivre l'étude de chaque article de son projet contesté de réforme du transport ambulancier. Les protestations ne viennent cependant pas des techniciens-ambulanciers qui obtiennent avec la réforme une quasi-étatisation du système ambulancier. Le projet confie la gestion du transport ambulancier, et de son personnel, à une corporation et le gouvernement a déjà choisi d'en donner la présidence à M. Pierre Lamarque, ex-conseiller à la CSN. La gestion du personnel relèvera de la corporation et les propriétaires d'ambulances ne seraient plus que des firmes de location de véhicules.

Mais cela semble encore trop aux yeux du président du RETAQ, d'où le projet d'acheter les véhicules ambulanciers.

«En étant sociétaire, on peut assurer la qualité des véhicules», estime M. Cotton qui ne doute pas un instant qu'il s'embarque dans «un business très payant». La coopérative sera à but non lucratif cependant et les excédents affectés à l'entretien.

Tout comme la CSN, le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux cite en exemple la coopérative qui dessert une partie de la Rive-Sud.

M. Dutil ne voit aucun problème dans le fait que les salariés propriétaires de la future coopérative pourraient se retrouver au sein du conseil d'administration de la future corporation chargée des techniciens-ambulanciers.

Les conservateurs du Québec votent le financement populaire

PIERRE APRIL

SAINT-HYACINTHE (PC) — Les 75 députés et candidats conservateurs du Québec utiliseront la formule du financement populaire lors de la prochaine campagne électorale.

Dans une décision unanime, les porte-couleurs du premier ministre Brian Mulroney ont décidé de refuser les contributions financières des entreprises et des syndicats, de fixer le plafond des dons personnels à \$ 500 pour une moyenne maximale par comté de \$ 35 000.

Le secrétaire d'État et député de Lac St-Jean Lucien Bouchard, le premier candidat à se faire élire, en juin dernier, en utilisant cette formule, ainsi que le député de Mégantic-

Compton François Gérin, le promoteur infatigable du financement populaire, ont annoncé cette décision hier lors de la première journée du caucus conservateur.

«Nous sommes maintenant prêts à prendre le risque de fonctionner selon ces règles au Québec. C'est un premier jalon vers un projet de loi qui viendra à l'issue de la prochaine campagne électorale pour étendre cette pratique aux partis d'opposition et à notre formation dans le reste du pays, a expliqué M. Bouchard.»

François Gérin, quant à lui, était rayonnant puisqu'il a été, depuis le congrès du PC-Québec en 1985, le premier à défendre l'idée du financement populaire.

Après un demi-échec et des rebuf-

ades publiques de la part de certains de ses collègues, M. Gérin avait réussi à faire adopter le principe de sa réforme lors des assises du PC-Québec tenues en mars dernier.

«C'est un geste spectaculaire, qui me surprend, a-t-il dit. Les gens ont démontré qu'ils étaient plus respectueux de la décision prise aux assises de mars dernier que je ne l'aurais cru.»

Au niveau fédéral, le Parti conservateur a été la première formation en 1987 à expérimenter le financement populaire, plus précisément dans le comté de Mégantic-Compton de François Gérin. La campagne avait atteint l'objectif initial de \$ 50 000 et permis de recruter 2 500 nouveaux membres.

Kateri : non aux frais modérateurs

En dépit d'un jugement favorable de la Cour supérieure du district de Longueuil, le CLSC Kateri de Candiac ne redemandera pas à ses usagers en perte d'autonomie de déboursier une contribution volontaire pour recevoir des services d'aide à domicile.

Le CLSC avait interrompu ce programme en 1986 après qu'un sexagénaire eut déposé un recours collectif demandant le remboursement des \$ 21 947 recueillis par l'établissement au cours des dix années du programme.

Selon les administrateurs du CLSC, ces contributions «minimes et volontaires» permettaient d'offrir le service à un plus grand nombre de personnes tout en favorisant une meilleure prise en charge des individus.

Quoique la Cour supérieure lui ait donné raison le 15 août, le CLSC Kateri refuse aujourd'hui «d'être le porte-drapeau» du système de contributions volontaires, ont fait savoir hier ses administrateurs dans un bref communiqué.

Le CLSC demande au ministre québécois de la Santé de prendre une décision et de faire connaître sa politique sur la question.

De 1976 à 1986, le CLSC a perçu des contributions pour les services de nettoyage complet de maison et pour des services de repas, d'entretien et d'accompagnement.

Les contributions volontaires ne s'appliquent pas aux bénéficiaires de l'aide sociale et aux retraités ne disposant d'autre source de revenu que leur pension de vieillesse.

Garderies

Des groupes de femmes menacent de faire campagne contre le gouvernement

OTTAWA (PC) — Des groupes de femmes semblent se diriger vers l'épreuve de force avec le gouvernement fédéral puisque celui-ci entend limiter le débat entourant le projet de loi sur les garderies afin de le faire adopter avant le déclenchement de la campagne électorale.

Déposé en juin, le projet de loi passera en seconde lecture mardi aux Communes et sera immédiatement renvoyé en comité parlementaire.

En dépit des objections exprimées par l'opposition et les groupes de femmes, le gouvernement devrait limiter à cinq jours les audiences du comité, qui renverra ensuite le projet de loi aux Communes pour qu'il soit adopté à la fin août ou au début septembre.

Me Tricia Willis, une avocate responsable du dossier des garderies au Comité d'action nationale sur le statut de la femme, a indiqué jeudi que le regroupement national de même que d'autres organisations ont l'intention de faire campagne contre les conservateurs s'ils adoptent trop rapidement le projet de loi.

«Ils disent qu'ils nous consultent, mais ce qu'ils font en réalité, c'est de nous ignorer», de dire Me Willis.

En vertu du projet de loi, un montant de \$ 4 milliards sera versé aux provinces pour doubler le nombre de places en garderies et l'amener à 400 000 en sept ans. Le gouvernement doit également allouer \$ 2,3 milliards en crédits d'impôt aux familles qui ont de jeunes enfants.

Les associations qui critiquent le projet de loi affirment qu'ajouter 200 000 places est encore bien en dessous des besoins actuels, que les normes de qualité varient grandement d'une province à l'autre, et que donner des crédits d'impôt aux familles riches n'est pas l'approche à suivre dans ce dossier.

Le sénateur libéral Lorna Marsden a déclaré jeudi que le Sénat ne retarderait pas l'adoption du projet de loi mais il est probable qu'il tiendra des audiences pour étudier l'impact du nouveau système.

«Nous considérons la question très, très sérieusement», déclare M. Marsden. C'est le début de quelque chose d'important pour ce pays et nous voulons que ce soit bien fait.»

EN BREF

Les Communes corrigent une clause de mort

OTTAWA (PC) — Les Communes ont corrigé, hier, ce qu'on avait appelé «la clause de la mort», dans l'amendement apporté en 1985 à la Loi des Indiens, pour restaurer le statut d'Indien aux femmes aborigènes ayant épousé un Blanc. Les enfants issus de tels mariages ne pouvaient pas avoir droit au statut d'Indien, si leurs parents étaient morts avant le 17 avril 1985. Les demandes pour appartenir à la tribu, d'un autre côté, pouvaient leur être refusées, si leurs parents étaient morts avant le 28 juin 1987.

Pratiques frauduleuses

M. André Douillette, propriétaire des Ambulances Robert Enrg, a été reconnu coupable par la Cour des sessions de la paix de Longueuil de pratiques frauduleuses. Il connaît sa sentence le mois prochain. Le ministère de la Justice avait intenté des actions pénales en fraude, faux et usage de faux contre M. Douillette. Le gouvernement lui reprochait d'avoir obtenu de l'État des paiements indus pour le transport de personnes présumément bénéficiaires d'aide sociale. Entre autres méfaits, M. Douillette est coupable d'avoir refait des certificats médicaux qu'il faisait ensuite signer par des médecins. La signature de ces derniers est nécessaire au remboursement (à l'ambulancier) des frais de transport des patients bénéficiant de l'aide sociale. Le juge Guy Fortier précise dans son jugement ne pas se fier uniquement aux témoignages des répartitrices et ambulanciers qui «sont probablement motivés par la vengeance ou la haine».

Morts pour les Jeux Olympiques

SÉOUL (AFP) — Trois personnes ont été tuées et 53 étudiants, qui se rendaient à l'entraînement de la cérémonie de clôture des Jeux olympiques, blessés hier à Séoul, a annoncé la police. L'accident est survenu à la suite d'un carambolage entre un minibus et sept autocars qui transportaient 300 étudiants qui partaient s'entraîner. Trois membres d'une même famille ont été tués dans leur voiture. La circulation a été bloquée pendant deux heures sur la voie express reliant Séoul à Pusan (sud).

Fuite colmatée

CAP CANAVERAL (AFP) — Les techniciens de la NASA ont réussi à colmater la petite fuite découverte le mois dernier sur une canalisation d'un moteur de la navette Discovery, a indiqué hier un porte-parole à Cap Canaveral (Floride), M. Kark Kristoferson. Cette opération, si son succès se confirme, ouvre la voie à un lancement vers la fin septembre de Discovery, première navette à reprendre le chemin de l'espace depuis l'explosion de Challenger en janvier 1986.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES & PROFESSIONS

a été spécialement créée pour établir un lien entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 2,65\$ la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

La date limite pour la réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant la parution.

Pour renseignements et réservations, contactez

Francine Gingras à 842-9645

LE DEVOIR
211 rue du St-Sacrement
Montréal, Québec H2Y 1X1

INGÉNIEUR GÉOLOGUE SENIOR

JM Asbestos Inc., qui opère la Mine Jeffrey, localisée à Asbestos, province de Québec, est à la recherche d'un(e) ingénieur(e) géologue pour effectuer les principales fonctions suivantes:

- Mise à jour de la cartographie de la zone minéralisée de l'exploitation courante;
- Interprétation et calcul des réserves de minerai des expansions futures projetées;
- Cartographie des structures géologiques des murs de la mine pour évaluation de la stabilité des pentes;
- Installation d'appareillage de mesure, compilation et interprétation des données en relation avec la stabilité des pentes.

Les candidats(tes) intéressés(ées) devront posséder les qualifications suivantes:

- Ingénieur(e) géologue;
- Expérience en géologie structurale;
- Expérience dans une mine à ciel ouvert, de préférence dans une mine d'amianté;
- Gradué(e) depuis au moins 3 ans;
- Être membre de l'Ordre des Ingénieurs.

Veuillez transmettre votre demande à:

JM Asbestos Inc.
Monsieur Marc Gilbert,
Dépt. Relations du Personnel,
C.P. 1500,
Asbestos (Québec)
J1T 3N2.

DIRECTEUR

Conseil national d'éthique de la recherche chez l'humain

Le Conseil national d'éthique de la recherche chez l'humain est un nouvel organisme qui fait rapport au Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

La personne choisie coordonnera les activités du Conseil. Elle devra préparer des prises de position pour le Conseil. Elle devra aussi réviser et développer des directives s'adressant à l'éthique de la recherche chez l'humain. Elle organisera des visites d'évaluation des Comités locaux d'éthique de la recherche des facultés de médecine et des hôpitaux d'enseignement.

Exigences

La personne devra avoir un doctorat en philosophie ou en théologie et une expérience de la recherche. Elle devra être bilingue.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Docteur Pierre-Paul Demers
74, av. Stanley
Ottawa (Canada)
K1M 1P4

fapug La Fédération des associations de professeurs des universités du Québec recherche

UN AVOCAT

FONCTIONS:

- Assister les syndicats dans la préparation, la négociation et l'application des conventions collectives;
- Effectuer des études sur les relations de travail dans l'enseignement supérieur et procéder aux travaux de recherche appropriés;
- Plaider des griefs.

QUALIFICATIONS:

- Membre du Barreau;
- Bilingue;
- Expérience minimum de 3 ans.

TRAITEMENT:

• A négocier.
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 27 août 1988 à:

FAPUG
C.P. 956,
Succursale Place du Parc
Montréal, Québec
H2W 2N1

Les Services communautaires juifs de Montréal sont à la recherche d'un ou d'une candidat(e) pour un poste de:

CADRE SUPÉRIEUR

au département de la planification communautaire.

Le/la candidat(e) s'occupera:

- de la recherche relative aux besoins communautaires,
- de la coordination et de la distribution des services par le biais de diverses agences de service social;
- de l'évaluation des programmes et des budgets présents et futurs.

Cette personne sera appelée à superviser du personnel professionnel et de soutien. Le ou la candidat(e) travaillera en étroite collaboration avec des comités bénévoles et à l'élaboration de politiques.

EXIGENCES DE QUALIFICATIONS

- Maîtrise en travail social, en éducation ou dans une discipline connexe;
- 5 ans d'expérience pertinente dans un de ces domaines;
- 2 ans au moins, d'expérience en planification sociale ou budgétaire et en administration;
- Bilingue;
- Une bonne connaissance de la communauté juive serait un atout;
- Bonne compétence en communication

Si vous cherchez une occasion stimulante d'exprimer votre engagement envers la communauté et que vous possédez les compétences susmentionnées, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Département du personnel
SERVICES COMMUNAUTAIRES JUIFS DE MONTRÉAL
5151 Ch. de la Côte Sainte Catherine
Montréal, Qué.,
H3W 1M6

Vous êtes soucieux de rencontrer notre mot d'ordre

«QUALITÉ — PRIX — LIVRAISON EN TEMPS?»

En plus de posséder au moins cinq (5) ans d'expérience dans les pâtes & papiers, les ingénieurs, technologues ou techniciens recherchés sont dynamiques, créateurs, imaginatifs et désireux de relever des défis de taille.

Les postes suivants, ouverts aux hommes et aux femmes, sont à combler à nos opérations de Trois-Rivières.

— Estimateurs — Dessinateurs (CAO)

Nous offrons une rémunération intéressante basée sur qualifications, expérience et rendement, ainsi qu'une bonne gamme de bénéfices sociaux ainsi qu'un climat de travail stimulant.

Faites parvenir votre offre de service et curriculum vitae à:

Services des Ressources Humaines
Groupe Laperrière & Verreault Inc.
3100, rue Westinghouse
Parc Industriel no. 2
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5E1



CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE



Hydro Québec

INGÉNIEUR EN SÛRETÉ NUCLÉAIRE

CONCOURS:

Poste également ouvert aux hommes et aux femmes.

FONCTION:

Dans le cadre du soutien à l'exploitation de la centrale nucléaire de Gentilly 2, les fonctions du candidat choisi seront:

- l'analyse de la performance des systèmes de sûreté et de procédé du réacteur pour des événements postulés.
- rédiger des rapports pour la direction de la centrale et les agences de réglementation.
- le développement de modèles numériques et de logiciels d'analyse.
- la direction au nom d'Hydro-Québec des analyses faites par des consultants.
- la participation dans des comités interprovinciaux chargés de la direction technique de travaux conjoints de recherche ou d'analyse.

EXIGENCES:

- Bachelier en sciences ou en génie, avec de préférence un diplôme de maîtrise ou de doctorat en science ou en génie.
- Plusieurs années d'expérience industrielle de conception et d'analyse de systèmes de procédés avec des logiciels de simulation du transfert de chaleur et des régimes d'écoulement des fluides caloporteurs.
- Avoir démontré du leadership et de l'initiative.
- Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

LIEU DE TRAVAIL: 6600 Côte-des-Neiges, Montréal.

N.B. Les candidats sont priés de poser leur candidature au plus tard le 9 septembre 1988 et d'envoyer leur curriculum vitae à Hydro-Québec, Ressources-humaines 4900, boul. Bécancour, Gentilly, Québec G0X 1G0.

UNE CAMPAGNE CIBLÉE ?

FEINTE subtile ou sincérité désarmante, le premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, paraît encore jongler avec la date du déclenchement des élections législatives. Dans l'interview accordée hier au DÉVOIR, M. Mulroney s'est contenté de répéter qu'il ferait le point le 17 septembre, date anniversaire de l'assermentation de son gouvernement en 1984. En refusant d'écarter la possibilité de tenir le prochain scrutin en 1989, le chef du gouvernement évite de s'engager tête baissée dans le chenal qu'a voulu imposer le leader de l'opposition libérale, M. John Turner.

La démarche de M. Mulroney répond à plusieurs impératifs. Elle s'inscrit logiquement dans le jeu électoral classique. Le calcul tactique n'est pas exclu de ce rituel qui demeure l'une des rares prérogatives absolues du premier ministre dans notre système politique. Et, dans ce cas-ci, cette considération paraît fondamentale.

M. Mulroney et ses collaborateurs pratiquent les sondages. Il n'ont pas besoin d'une règle de calcul, encore moins d'un mini-ordinateur pour arriver à des conclusions provisoires. Ils peuvent miser sur la courbe ascendante dans laquelle se dessine la fortune du Parti conservateur depuis plus de neuf mois. Il leur est actuellement impossible, à ce moment-ci et dans la plus favorable des hypothèses, d'espérer plus que la reconduction de leur mandat sans l'adjuvant fondamental d'une majorité absolue. D'où cet attentisme qui, tradition oblige, pimente les derniers moments de l'actuelle législature.

Le premier ministre a indirectement confirmé certaine lecture de l'accord de libre-échange canado-américain qui justifie également une forme d'attentisme. Une clause de l'accord prévoit que la ratification du traité pourra avoir lieu au-delà du 1er janvier 1989. De plus, les traités internationaux comportent, coutume diplomatique, une lettre d'accompagnement où sont prévues des modalités d'exception. Souvent, cette lettre vise à prendre en considération les délais imprévus de la procédure nationale, le facteur de politique interne et autres aspects de même nature. D'où cette propension supplémentaire à ne pas donner dans la voie imaginée par le chef de l'opposition libérale en regard de ce même accord canado-américain.

Paradoxalement, le thème vraisemblablement retenu par le premier ministre pour sa campagne

électorale — le leadership — vise l'un des objectifs importants du pari tenté par M. John Turner. En obtenant du Sénat le « blocage » du traité de libre-échange, le chef du Parti libéral ne pouvait pas ne pas en escompter une certaine réhabilitation de son propre leadership. Il faudrait être simple d'esprit pour ne pas retenir cette hypothèse qui ne résume sans doute pas toute la démarche de M. Turner, soit dit en passant. Objectif, cause, prétexte, le leadership sera servi à toutes les sauces lors du festin électoral. Il convient de s'y arrêter un moment.

D'évidence, en privilégiant ce thème, M. Mulroney imite le geste, le réflexe du boxeur : concentrer les coups là où l'adversaire est le plus vulnérable. C'est de bonne guerre. Pas besoin de sondage pour aboutir à cette palissade, mais rien n'empêche que l'image de M. Turner à ce chapitre est inquiétante, désolante. De coups de sonde en coups de sonde, M. Turner arrive bon dernier lorsque les électeurs doivent se prononcer sur la valeur des leaders politiques. Le choix stratégique effectué par l'équipe de M. Mulroney repose sur une interprétation intéressante de l'opinion des électeurs au sujet de leurs dirigeants.

En épinglant la question du leadership, M. Mulroney fait sienne une recette fort populaire depuis quelques mois. Elle a été éprouvée lors des présidentielles en France. Le président sortant, M. François Mitterrand, l'a emporté facilement sur M. Jacques Chirac en se présentant comme le rassembleur de tous les Français, au-dessus de la mêlée triviale. De l'autre côté de la frontière, le candidat démocrate aux présidentielles du 8 novembre, M. Mikhael Dukakis, place, lui aussi, sa campagne à l'enseigne du leadership, dont les États-Unis éprouvent un pressant besoin au moment de la retraite de Ronald Reagan. Et qu'il est en mesure de procurer aux Américains à l'opposé d'un George Bush peint comme un bon second.

Enfin, en ajustant la mire sur le leadership, M. Mulroney cherche aussi à minimiser l'impact de la question du libre-échange. Et à désamorcer le débat que son rival libéral a saisi comme une bouée de sauvetage. Dans cette perspective, une question se dessine : où se « positionnera » le chef néo-démocrate, lui qui a signifié son opposition au libre-échange dès avant l'ouverture des négociations avec Washington ?

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

SUZANNE BLAIS-GRENIER



L'Allemagne et le désarmement

COMME pour combler le vide politique de l'été, voilà que depuis quelques jours est relancé en République fédérale d'Allemagne un débat qui en fait n'a pratiquement pas cessé de travailler l'opinion ouest-allemande depuis une dizaine d'années (plus précisément depuis le début de l'affaire des euromissiles) et qui tourne autour de cette question : les deux États germaniques ont-ils un rôle particulier à jouer « en faveur de la paix », en l'occurrence en faveur du désarmement ?

Deux événements ont ranimé la polémique. Ce fut d'abord l'invitation à ouvrir un dialogue direct lancée en termes vagues et informels par le ministre est-allemand de la Défense, le général Kessier, à son collègue occidental, M. Rupert Scholz. Tandis que ce dernier, de même que le chancelier, accueillait cette proposition avec une réserve polie, en renvoyant en substance les discussions sur le désarmement à leur cadre international, plusieurs députés sociaux-démocrates et même certains libéraux proches de M. Genscher, condamnaient la pusillanimité de M. Scholz.

Quelques jours plus tard, une rumeur circulait à Bonn, qui n'a été encore ni confirmée ni démentie, selon laquelle M. Rupert Scholz pourrait accompagner le chancelier Kohl à Moscou en octobre prochain, ce qui serait une première. Cette perspective a, elle aussi, ses partisans et ses adversaires, non seulement à Bonn, mais peut-être aussi dans d'autres capitales occidentales.

On comprend que M. Honecker souhaite — dans le domaine du désarmement, à défaut des autres — avoir l'air de faire comme M. Gorbatchev, avec des initiatives aussi populaires chez lui que dans l'autre Allema-

gne. La politique du pacte de Varsovie n'est-elle pas, d'ailleurs, de multiplier les propositions, même celles qui n'ont aucun avenir, afin d'apparaître comme le véritable promoteur de la détente et d'en tirer tout le bénéfice en termes d'image ?

Le gouvernement du chancelier Kohl, soumis aux fortes pressions d'une opinion publique qui voudrait qu'on aille plus loin et plus vite sur la voie du désarmement, doit, lui, en permanence, se défendre vis-à-vis de ses alliés de vouloir brader les intérêts de l'OTAN au profit d'intérêts allemands spécifiques.

M. Scholz a eu raison de rappeler qu'il n'y a pas de « voie allemande particulière vers le désarmement ». L'idée de M. Genscher d'associer la France, et son ami Roland Dumas, à sa récente démarche en faveur de l'ouverture rapide de négociations sur les armes classiques participe du même souci. Fallait-il pour autant récuser le dialogue avec la RDA ? Le principe de ces futures négociations sur le conventionnel, pour lequel la France s'est ardemment battue, est qu'elles se déroulent entre États — et non entre blocs militaires. On ne saurait dès lors condamner le contact direct entre deux États, fussent-ils tous deux allemands, étant entendu que dialoguer ne veut pas dire tomber à pieds joints dans tous les pièges, comme le SPD semble parfois tenté de le faire. La voie, pour les dirigeants de Bonn, est étroite. Du moins leurs partenaires de l'OTAN, plutôt que d'alimenter un permanent procès d'intention, semblent-ils aujourd'hui tenir compte davantage de la situation stratégique objective des deux États allemands.

— LE MONDE

La renaissance des Nations unies

DEPUIS maintenant un an, l'Organisation des Nations unies est devenue le centre d'un vaste ballet diplomatique international où la survie de cette institution se mêle étroitement au règlement de nombreux conflits régionaux. Cette renaissance des Nations unies est l'effet combiné du pragmatisme, du multilatéralisme et de la détente Est-Ouest.

Qui aurait cru, il y a peu de temps, que cette organisation avait encore autre chose à faire que de publier des rapports, d'organiser des cocktails et de déléguer sur certaines questions culturelles ou politiques ? L'ONU était moribonde et ses multiples organismes spécialisés, comme l'Unesco, la proie de violentes attaques et de l'indifférence générale. Même son secrétaire général, Javier Perez de Cuellar, faillit jeter l'éponge lors du renouvellement de son mandat.

Fondée dans l'euphorie de la victoire en 1945, l'ONU cristallisait tous les espoirs de paix, de développement économique et de justice sociale. Le désenchantement fut rapide. La guerre froide imposa la domination du bloc occidental sur l'organisation laquelle succéda la tyrannie d'un bloc tiers-mondiste régulièrement appuyé par les pays de l'Est. Le tout déboucha en 1975 avec l'adoption d'une incroyable résolution associant le sionisme au racisme. Pendant près d'une décennie, l'ONU dénonça les interventions américaines un peu partout dans le monde, menaçait d'expulser l'Afrique du Sud et Israël et vota des plans de développement aux ambitions démesurées qui n'avaient rien à voir avec les dures réalités des relations Nord-Sud. Tout au plus ses membres condamnerent-ils l'invasion soviétique de l'Afghanistan alors que pas un reproche n'était adressé à une foule de pays qui violaient systéma-

tiquement les droits de l'homme. Le massacre de 300.000 Bahutus au Burundi fut traité comme une affaire intérieure.

Excédés, les membres occidentaux ont réagi durement : refus d'acquiescer leur contribution ; utilisation systématique du veto au Conseil de sécurité ; absence lors de conférences importantes, etc. Plus aucun problème ne se réglait à l'ONU. Les agences spécialisées, les organisations régionales et les sommets économiques et politiques avaient pris le relais.

L'ACTUALITÉ

JOCELYN COULON

Aujourd'hui le moral est revenu et, malgré une crise financière sérieuse, l'ONU recommence à jouer un rôle de premier plan aux quatre coins de la planète. Ses membres ont maintenant compris qu'à défaut de refaire le monde ils pouvaient au moins prendre des mesures « pour maintenir ou restaurer la paix et la sécurité ». C'est à ce chapitre que l'organisation internationale se reconstruit une crédibilité et se montre plus efficace.

Selon l'Institut international de recherches sur la paix de Stockholm (SIPRI), 36 conflits armés mettant aux prises 41 nations se déroulent présentement sur la planète. Le travail ne manque donc pas et l'ONU s'est déjà attaquée au plus urgent : l'Afghanistan et la guerre irano-iranienne. C'est sous son égide que toutes les parties au conflit afghan ont signé une entente à Genève sur la fin de l'occupation soviétique. L'entrée en vigueur, aujourd'hui, du cessez-le-feu entre l'Iran et l'Irak est une autre de ses réalisations.

Bientôt, l'ONU sera impliquée dans le règlement des conflits au Sahara occidental, en Afrique australe, au Cambodge et peut-être en Amérique centrale et au Moyen-Orient. Elle a déjà présenté des propositions concrètes en plus des multiples résolutions adoptées sur ces questions et qui servent de bases, juridique et politique, aux négociations qui se déroulent présentement avec ou sans sa participation. Mais le plus gros reste à faire. Les solutions trouvées, il faut les appliquer. L'ONU aura besoin de milliers de « bérêts verts » et d'une infrastructure technique importante. En clair, il faut de l'argent.

Actuellement, les arriérés de contribution se chiffrent à \$ 600 millions US dont \$ 466 pour les États-Unis qui refusent de payer parce qu'ils estiment que les réformes au sein de l'organisation ne sont pas complétées. Cette attitude a d'ailleurs été dénoncée par leur ambassadeur, Vernon Walters, et apparaît fort embarrassante au moment où les Soviétiques ont acquitté l'ensemble de leur dette. Mais c'est le Congrès qui tient les cordons de la bourse et aucune décision ne sera prise avant l'an prochain.

L'action des Nations unies a toutefois des limites. Si elle peut intervenir dans les conflits mentionnés ci-haut, c'est qu'il existe une volonté des parties (des États reconnus) conjuguée aux pressions multilatérales, nombreuses et puissantes. On ne retrouve pas cette dynamique aux Philippines, au Tchad, au Soudan, en Éthiopie, au Liban et au Sri Lanka qui sont déchirés par des guerres civiles où les belligérants refusent souvent de se reconnaître comme interlocuteurs. Voilà des situations qui demandent imagination et créativité dans la recherche de solutions. Une voie que l'ONU ne peut emprunter pour l'instant.

LETTRES AU DEVOIR

Le square Léo Ayotte

Lettre à M. Jean Doré, maire de Montréal

IL M'EST agréable de vous soumettre une pétition de résidents du district Saint-Jean-Baptiste, de la Ville de Montréal, de bien vouloir transmettre au Comité exécutif et au Conseil municipal de Montréal une requête afin de donner le nom de Léo Ayotte, peintre montréalais, né en 1909 en Mauricie, décédé à Saint-Hyacinthe en 1976, domicilié durant 40 années dans notre quartier, rue Saint-Christophe, où il exerçait son métier, au carrefour des rues Saint-Christophe, Roy et Saint-André, en nommant cet espace libre : « Square Léo Ayotte ».

Tous les signataires sont citoyens résidents du lieu, dans un rayon d'un demi-mille et plusieurs ont été des intimes de ce grand peintre.

— J.-Z.-LÉON PATENAUDE
Montréal le 29 juillet.

Le respect, ça se mérite

Lettre à M. Yves Prud'homme, président, Fraternité des policiers et policières de la CUM

TOUJOURS d'abord, surpris par le ton utilisé dans votre missive, de même que par la simplicité et la superficialité de plusieurs passages de votre argumentation, je tiens à vous manifester mon plus grand désaccord avec la première et sans doute la plus importante de vos constatations.

Pour les mêmes raisons de fausse représentation que vous reprochez au directeur Bourget, je ne peux, en tant que citoyen, vous autoriser à parler en notre nom. Commencer votre lettre en affirmant que depuis toujours (sic) les policiers ont été près de la population qu'ils protègent et qu'ils ont entretenu de bonnes relations avec leurs concitoyens de toutes les origines et de toutes les cultures (sic, sic) n'est que fallacieux. Pourquoi vouloir prétendre chose pareille, quand vous savez fort bien que ce n'est pas le cas ?

En tant que membre du Comité consultatif du président de la CUM sur les relations interculturelles et interraciales, j'ai eu l'occasion de rencontrer et de discuter plus d'une fois avec des représentants du corps policier de questions touchant les relations entre la population et les policiers. J'ai été quasi persuadé que ces relations s'amélioreraient petit à petit. J'ai même cru que certaines de mes propres perceptions n'étaient que le fruit de mes préjugés. Hélas, votre lettre me confirme malheureusement le contraire.

Je peux vous assurer que vos propos, tout en étant vides de quelconque perspective, effritent tout le respect que vous auriez pu aller chercher auprès de la population, celle-là même que vous êtes appelé à protéger.

Déjà, dans le passé, nous avons observé avec étonnement quel type de pressions et de gestes, peu recommandables soit dit en passant, vous utilisiez pour défendre des revendications liées à vos conditions de travail. Des actions qui laissent voir une force que vos concitoyens n'ont pas et qui envenime toute votre crédibilité.

Ceci étant dit, j'arrive toutefois à la même conclusion que vous : le respect, la considération, voir même l'amitié, ça ne s'impose pas, ça se mérite ».

— JAIME LLAMBIAS-WOLFF
Montréal, le 12 août.

Une date importante

Lettre à M. Marc-Yvan Côté, ministre des Transports et responsable du développement régional

LE 10 AOÛT 1988 demeurera une date importante pour la majorité des résidents de notre région. Après des années de lutte, le gouvernement du Québec reconnaît enfin la nécessité et l'urgence de moderniser la ligne Montréal-Deux-Montagnes. Cette décision nous réjouit pleinement car elle est conforme à la logique telle qu'exprimée par la plus récente des études menées par votre ministère.

Des investissements de \$ 1,6 milliard annoncés pour les dix prochaines années; 52 % vont au réseau routier et 48 % au transport collectif. Dans ce débat transport privé/transport public, nous aurions aimé que la préférence soit accordée au transport en commun : certaines routes ne nous semblent pas prioritaires, alors que la ligne Montréal-St-Hilaire, par exemple, pourrait alléger considérablement la congestion dans l'île de Montréal.

Force nous est d'avouer, cependant, que des questions de première importance, restent absentes de votre document, comme le financement du transport collectif; la création d'une structure supra-régionale de coordination et d'intégration des divers modes de transport et de tarifs; la démocratisation de la gestion des transports en commun.

Une commission parlementaire devrait avoir lieu cet automne et toutes les parties concernées seraient invitées à présenter des mémoires.

Nous espérons que le gouvernement du Québec continuera dans cette voie, en privilégiant l'utilisation du transport public et en associant étroitement les usagers au processus de consultation et de prise de position dans l'élaboration de politiques de transport collectif.

— ROGER LEMOINE
Porte-parole du Comité des usagers du transport de Deux-Montagnes,
Deux-Montagnes, le 15 août.

Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

Barbarismes

LORS d'une vacance délicate dans les Laurentides, j'ai découvert un autre joyau du français de chez nous : « Magasin Départemental » à St-Jovite !

Ajouté aux divers « Espace pour louer », « Deuxième plancher », « La Factorerie de Tapis » et autres atrocités du genre, cet exemple nous permet de demander quel est le français que les unilinguistes espèrent défendre. Ne serait-il pas mieux de permettre aux anglophones de s'exprimer dans leur langue dans le West Island et utiliser nos énergies pour éliminer ces barbarismes de notre vocabulaire ?

— PAUL J. BÉNÉTEAU
Los Altos, Ca, le 9 août.

Le premier dictionnaire ?

Commentaire sur l'article de Marie Laurier « Lancement du dictionnaire du français plus » (LE DEVOIR, 16 août)

EST-CE par ignorance que l'auteur de cet article qualifie ce dictionnaire de « premier dictionnaire à reconnaître l'apport québécois et canadien à l'enrichissement de la langue française », ou est-ce sous l'influence de la promotion entourant le lancement de cet ouvrage ?

On peut se réjouir de la parution de ce dictionnaire qui, je l'espère, apportera un regard nouveau sur la spécificité de notre langue et de notre culture. Mais c'est une erreur de le présenter comme le premier dictionnaire ayant cette vocation. On ne peut passer sous silence la publication en 1957 du Dictionnaire général de la langue française, mieux connu sous l'appellation de « Bé-lis-le », réédité en 1974 et en 1977 sous le titre de Dictionnaire nord-américain de la langue française et vendu à plus de 300.000 exemplaires.

J'ai trouvé sans peine dans ce très sérieux ouvrage les mots « carcajou », « barré » (dans ses deux acceptations de rayé et de verrouillé) et « boss ». Il y a donc quelques années que le Québec est devenu « la deuxième collectivité française au monde à rédiger son propre dictionnaire ».

— ALAIN OUELLETTE
Montréal, le 18 août.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00

Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149\$ par année
Pour information: 81\$ 5 mois
(514) 844-5738 42\$ 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 155\$ par année
au Canada 85\$ 6 mois
45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Le transport ferroviaire

Ottawa favorise l'Ouest au détriment du Québec

LIBRE OPINION

GUY CHARTRAND
JACQUES BRIÈRE

Les auteurs sont respectivement président et coordonnateur de Transport 2000

AU QUÉBEC, seules quelques lignes de chemin de fer ont un trafic de base important qui génèrent des revenus stables. Elles se retrouvent toutes dans la vallée du Saint-Laurent.

Il n'en est pas de même pour les lignes régionales dont l'avenir réside dans le développement de l'économie et de l'utilisation du train comme moyen d'expédition. Les compagnies de chemin de fer n'ont qu'à y arrêter la promotion et ainsi rendre les lignes régionales déficitaires ce qui les accredit pour une demande d'abandon.

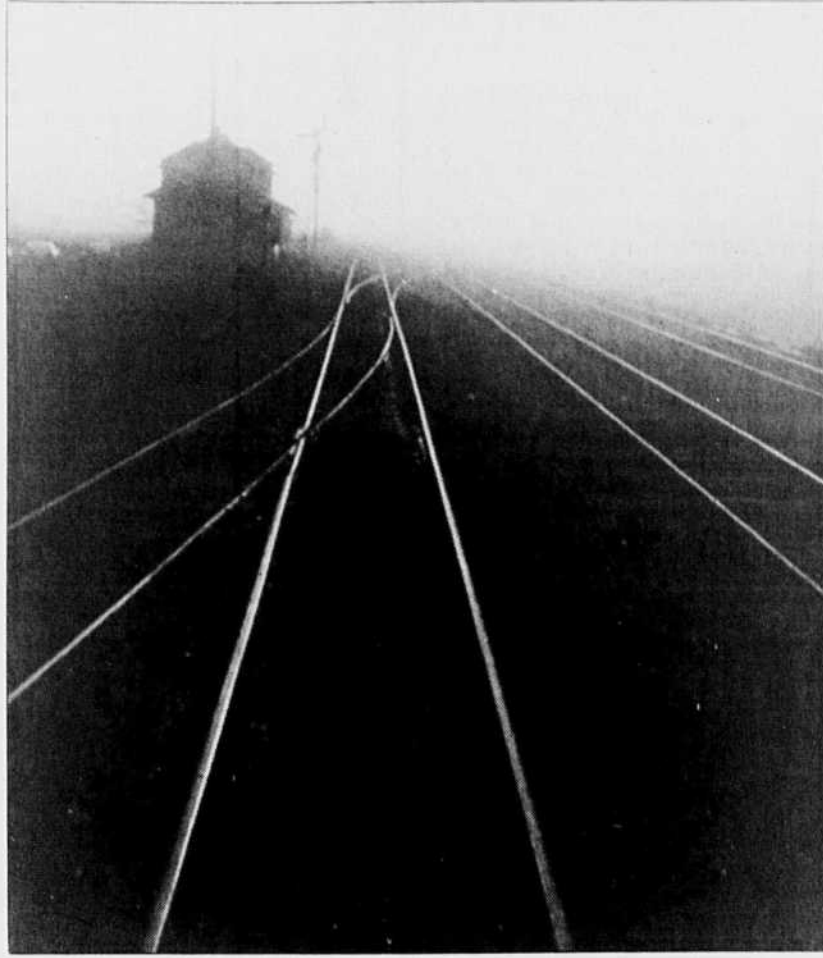
Un mémo interne du Canadien National nous apprenait, le 26 septembre 1986, que le directeur du marketing pour la région de Montréal demandait à ce que « tout effort pour attirer du nouveau trafic sur ces tronçons devra être abandonné immédiatement ». Le « sur ces tronçons » fait référence à une liste où l'on retrouve plus de 1,000 milles de tronçons ferroviaires qui feront ou font l'objet d'une demande d'abandon tant en Ontario qu'au Québec.

Le rôle de l'Office national des transports

L'article 3 de la Loi nationale sur les transports de 1967 confirmait que personne n'était tenu de fournir un service déficitaire au nom de l'intérêt public. Dans un tel cas, la loi prévoyait une compensation financière qui visait à combler le déficit d'exploitation du service.

Lorsqu'il y avait déficit, la compagnie de chemin de fer pouvait faire une demande d'abandon à la Commission canadienne des transports. La loi prévoyait alors soit l'abandon de l'embranchement ou le paiement d'une subvention pour combler les pertes subies.

Si la Commission autorisait l'abandon, la décision prenait généralement effet dans les trente jours. La compagnie pouvait alors démanteler ses installations et enlever les rails. Si elle statuait en faveur du maintien du service, la compagnie devait assurer un service minimum, souvent un service à la demande. Les déficits



d'exploitation étaient absorbés par une subvention et ce depuis le jour du dépôt de la requête. La décision de la CCT devait par la suite être révisée tous les cinq ans.

La Loi nationale sur les transports de 1987 consacre la volonté de faciliter davantage le processus d'abandon et de cesser l'exploitation plus rapidement d'une partie du réseau. Entrée en vigueur le 1er janvier 1988, la nouvelle loi créant l'Office national des transports, réduit le délai d'examen des demandes d'abandon à six mois.

L'article 165(1) dit que « Dans le cas où il détermine que l'embranchement ou le tronçon n'est pas rentable et qu'il n'y a aucun motif de croire qu'il puisse le devenir dans un avenir prévisible, l'Office ordonne l'abandon de son exploitation ».

Un expéditeur, un gouvernement municipal ou provincial peut aller en appel de la décision de l'Office auprès du gouverneur en conseil. Celui-ci peut, par décret, reporter à une date ultérieure l'abandon de la ligne mais d'au plus cinq ans après quoi le dossier doit être révisé.

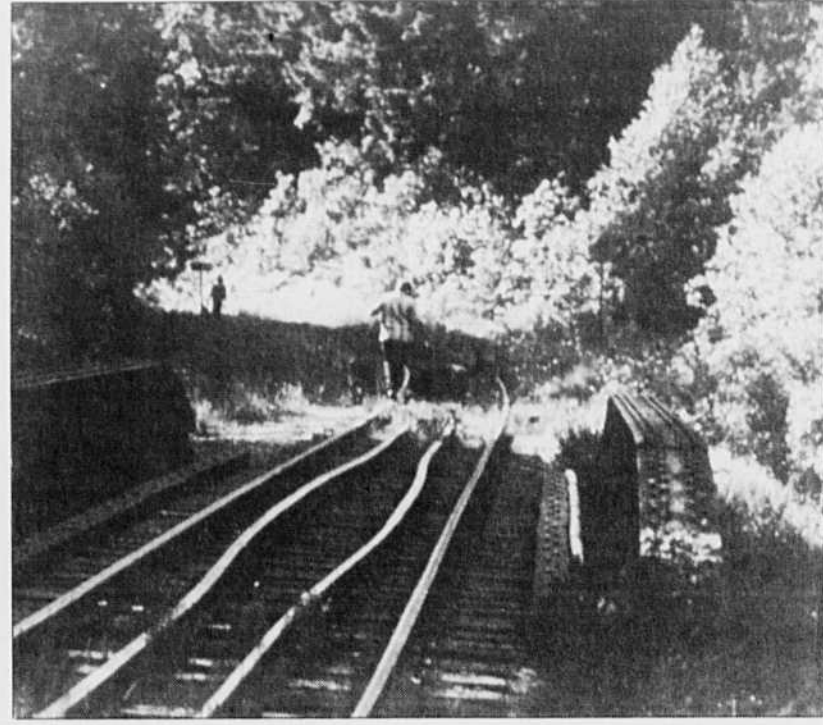
Cet article prévoit que l'Office

pourra, avant la date d'abandon d'un embranchement ou d'un tronçon de celui-ci fixée par un arrêté, modifier cette date en la repoussant aussi longtemps qu'une administration provinciale, municipale ou une personne intéressée se sera engagée à payer le déficit d'exploitation de l'embranchement ou du tronçon en question.

Le gouvernement fédéral veut réduire ses subventions aux embranchements déficitaires et il s'est donné un moyen qui lui permet de le faire aisément. Cela se fait au détriment du Québec, plus vulnérable au chapitre des lignes déficitaires. Mais plus, le réseau de l'Ouest canadien jouit d'une protection que n'a pas de réseau québécois de chemin de fer.

La politique d'abandon épargne l'Ouest

La nouvelle loi confirme et renforce l'article 258(1) de la Loi sur les chemins de fer de 1967 qui permettait au gouverneur en conseil de protéger par décret certaines lignes du processus de demande d'abandon. 90 % du réseau des Prairies cana-



Environ le quart du réseau ferroviaire québécois de juridiction fédérale risque d'être abandonné

diennes est ainsi placé sous décret et ne peut être sujet à l'abandon. Les autres parties du Canada ne peuvent plus demander qu'elles soient exclues du processus d'abandon en vertu de l'article 177 de la Loi nationale sur les transports de 1987 qui consacre l'exclusivité de cette protection à l'Ouest.

C'est seulement sur le réseau ferroviaire de l'Est que les compagnies de chemin de fer peuvent espérer « rationaliser leur réseau ». Si elles abandonnent les lignes, elles n'abandonnent pas les expéditeurs. On leur fournit un moyen « alternatif » de transport, soit le camionnage, mais à un coût plus élevé une fois la demande d'abandon acceptée. Pour l'Est, cela signifie que plus de camions rouleront sur les routes reflétant ainsi aux gouvernements provinciaux une partie de la facture de transport qu'assumait le gouvernement fédéral.

Au Québec, depuis le début des années 70, le réseau ferroviaire a fait l'objet de nombreuses demandes d'abandon de la part des compagnies de chemin de fer. Au départ, on visait les embranchements n'ayant

presque plus de trafic ou abandonnés dans les faits. Les compagnies ont cependant commencé, ces dernières années, à s'attaquer aux embranchements régionaux encore utilisés et qui ont à jouer un rôle important pour le développement économique (que l'on pense à la subdivision Chappais, de Saint-Raymond ou de Danville).

Cela représente plus de mille kilomètres (667,5 milles) de voies ferrées qui ont été abandonnées et démantelées jusqu'à aujourd'hui et près d'un millier d'autres kilomètres (563 milles) sont menacés d'abandon. Au total, environ le quart du réseau ferroviaire québécois de juridiction fédérale risque de n'être plus qu'un souvenir que l'on se rappellera lors de nos visites au musée ferroviaire.

Le gouvernement fédéral ne fait pas que neutraliser toutes les tentatives de rationalisation à l'échelle du Canada du réseau de chemin de fer. Il encourage l'Ouest à développer le sien. Cela a cependant un prix qu'assume en bonne partie le gouvernement fédéral.

Les subventions versées aux com-

panies ferroviaires pour les lignes protégées des Prairies relevant de l'article 258 de la Loi sur les chemins de fer de 1967 (sur le versement d'une compensation en cas de déficit), totalisent, pour les années 1982-84, plus de \$ 640 millions.

Depuis 1977, le gouvernement fédéral a dépensé près de \$ 900 millions pour l'amélioration de 7,400 kilomètres (4,600 milles) de voies ferrées dans l'Ouest. L'Ouest se retrouve donc avec un réseau ferroviaire bien portant dont une partie des voies est doublée.

Québec veille au grain

Pour l'Est du Canada, la situation est toute autre. Si le fédéral, en vertu de l'accord sur le grain de l'Ouest du Canada, versait plus de \$ 290 millions, en 1983, les subventions au maintien en fonction des services dans l'Est du pays s'établissaient quant à elles à \$ 33,3 millions. La part du Québec était de \$ 3,8 millions. Les montants pour l'année 1986 se chiffrent respectivement à \$ 13,1 et \$ 2,8 millions.

La situation est pire en ce qui concerne les programmes de restauration et d'achat de wagons qui n'existent pas pour le Québec. Plusieurs régions souffrent de cette situation dont l'Abitibi où les expéditeurs doivent faire les frais d'une pénurie de matériel roulant mis à leur disposition.

La politique d'abandon des embranchements ferroviaires met en péril les trains de passagers qui se retrouvent un jour seuls à emprunter les rails des compagnies de chemin de fer. Va-t-on abandonner les services passagers parce que la livraison des marchandises n'est plus rentable ? Ou Via Rail devra-t-elle prendre en main l'exploitation de ces lignes ?

Pour le gouvernement du Québec, la situation est dramatique. D'ailleurs, le ministre des Transports du Québec et responsable du développement régional, M. Marc-Yvan Côté, s'inquiète de la situation. Comme nous, il voit une menace dans le fait d'abandonner le quart d'un réseau de transport aussi important que le chemin de fer.

Le problème touche aussi l'Ontario et les Maritimes. En Ontario par exemple, sur la subdivision d'Alexandria, qui fera l'objet d'une demande d'abandon, la compagnie Alexandria Mouldings Ltd retarde un investissement de \$ 25 millions qui amènerait la création de 200 nouveaux emplois à cause de l'incertitude sur l'avenir de la subdivision du CN.

« Radio sans frontière » ou la solidarité des francophones

RÉPLIQUE

MAGALI-MIREILLE SAVARY

Journaliste-pigiste, l'auteur répond ici à un article publié dans LE DEVOIR du samedi 6 juillet intitulé : « La solidarité des francophones » et signé par M. Alain Decaux, ministre délégué à la Francophonie dans le gouvernement français

MONSIEUR le ministre semble sentir le besoin de rassurer tant ses compatriotes que les francophones d'outre-mer, de sa foi en la francophonie tout en les mettant en garde sur le fait qu'il va se faisant, devoir de nombreux francophones et francophiles.

Faisant référence à la lettre d'un citoyen haïtien qui lui écrivait récemment pour proclamer qu'il ferait dorénavant éduquer ses enfants en anglais et qui signait : « Bonne chance, monsieur le ministre et adieu !... » M. Decaux s'exclame : « L'un des problèmes essentiels de cette fin de XXe siècle était posé : celui de la Francophonie. » Et, puis, que problème il y a selon lui, il faut trouver des solutions ; la sienne est fort simple : la solidarité !

Mais comment peut-on être solidaire quand nous ne sommes souvent ni reconnus ni acceptés par nos

Le projet TV-5 est fort intéressant mais combien de téléspectateurs rejoindra-t-il en Afrique où la télévision est peu répandue ?

pairs ? la Francophonie existe bel et bien, mais comment reconnaître et défendre ce que l'on connaît peu ou mal ?

Aujourd'hui environ 140 millions de personnes parlent français sur les cinq continents, utilisent cette langue dans leurs communications quotidiennes et leur enseignement interne, de même que dans l'enseignement à distance. Comment rejoindre ces millions de parlant français dispersés de l'Europe au Québec, de l'Afrique à la Nouvelle Calédonie ? par la magie des médias électroniques bien sûr.

Le projet TV-5 est certes fort intéressant et qui plus est, entériné par le second Sommet francophone qui s'est tenu à Québec en septembre dernier. Mais la télévision en Afrique et en Polynésie française rejoint-elle

les millions d'habitants qui souhaitent y vivre dans et de leur langue ? M. Decaux souligne les quatre années d'existence de TV-5 Europe, il sera à Montréal le 31 août prochain pour assister à l'inauguration du second TV-5, après quoi, dit-il, « nous regarderons vers TV-5 Afrique... »

Je comprends mal que les gouvernements mettent ainsi tous leurs oeufs dans le même panier. Pourquoi avoir abandonné par exemple le projet de « Radio 5 » ? Comment expliquer et justifier ce versement de \$ 5 millions pour un projet télé qui ne rejoindra que le tiers, déjà informé, des 140 millions de francophones de la planète ?

Que l'on me permette de citer ici quelques chiffres concernant les pays africains : presse électronique pour les pays suivants, Burkina-Fasso : 116,000 récepteurs radio, 15,000 récepteurs télé (1983) — Cameroun : 215,000 récepteurs radio, la télévision dessert les principales villes depuis 1985 — Congo : 70,000 récepteurs radio, 2,800 récepteurs télé — Gabon : 1 récepteur radio pour 9,6 personnes, 1 récepteur télé pour 47,6 personnes (1983) — Madagascar : 2,1 millions récepteurs radio, 100,000 récepteurs télé (1983) — Maroc : 109 récepteurs radio par 100,000 habitants, 45 récepteurs télé par 100,000 habitants (1984) — Niger : 250,000 récepteurs radio, 6,000 récepteurs télé — République centrafricaine : 60,000 récepteurs radio, 1,500 récepteurs

télé (1977) — Guinée : 1 récepteur radio pour 45,4 personnes, 1 récepteur télé pour 1,000 personnes (1984) — Sénégal : 450,000 récepteurs radio, 50,000 récepteurs télé. Et ainsi de suite...

Existe-t-il une « alternative » à la télévision ? La radio n'a jamais perdu ses lettres de noblesse, elle a glissé dans l'ombre lorsque le roi télé est apparu, mais elle mérite que des millions d'oreilles attentives y reviennent et soutiennent des initiatives d'envergure internationale qui s'inscrivent justement dans la foulée des projets du réseau « Communication et Culture du Sommet de Québec ».

Média léger par excellence, la radio demeure dans l'ensemble utilisée bien en deçà de son immense potentiel : la couverture de l'événement factuel bien sûr, c'est encore aujourd'hui plus facile, plus rapide et moins coûteux de déplacer un micro qu'une caméra et une équipe technique, mais également la production de documents sonores mérités qu'on peut redistribuer et écouter longtemps après la « première ».

Si comme le souligne Alain Decaux, « la communication est le plus grand défi à relever pour une Francophonie résolument offensive » essayons d'être réaliste, utilisons le moyen qui permet cette offensive non seulement dans les pays fortement industrialisés — le Nord — mais aussi chez nos compatriotes du

Il existe une « alternative » à la télévision : c'est la radio, qui a le mérite d'atteindre des millions d'oreilles partout

Sud qui selon des confrères africains se promènent la plupart du temps le baladeur rivé aux oreilles...

Le groupe auquel je suis associée prétend donc avoir trouvé une solution viable. En septembre dernier, deux jeunes et aventureux journalistes québécois ont présenté un projet d'émissions radiophoniques francophones internationales : « Radio sans frontière ». C'est une « géographie sonore » de la quarantaine de pays francophones présents au dernier Sommet et des diverses régions du monde où l'on parle et vit en français. Des documents inédits que nous souhaitons voir diffuser dans toute la Francophonie.

Un projet original, peu coûteux (\$ 450,000 pour trois ans) et rentable pour les commanditaires de prestige qui voudraient bien s'y associer puis-

qu'ils bénéficieraient d'une visibilité internationale tout au long de la série. Nous avons littéralement inventé la radio sans frontière, concept impliquant des échanges entre journalistes et radiodiffuseurs francophones de la planète.

Mais voilà, nos deux paliers de gouvernement ont fait jusqu'à maintenant la sourde oreille aux diverses demandes d'aide technique et de subventions. Les commanditaires approchés attendent quant à eux que les radiodiffuseurs intéressés se manifestent, ces derniers (25 à part les radio-communautaires du Québec et Radio Leaders en France) attendent que les commanditaires sortent l'argent de leurs goussets.

Et ce, malgré le support de certains organismes tel l'Université Laval, la SDID (Société de développement international Desjardins) et l'ENAP (École nationale d'administration publique) et de nombreux témoignages d'encouragement dont ceux de M. Jean Pelletier, maire de Québec, vice-président de l'AIMF (Association internationale des maires francophones) et Florian Sauvageau, journaliste, co-auteur du rapport Kaplan-Sauvageau, de même que du directeur de « Reporters sans frontières ».

C'est là encore, le problème de la Francophonie qui s'ignore... Monsieur le ministre aurait-il une autre solution que celle des déclarations enflammées ?



Birmanie : l'opposition bouddhiste contre la dictature militaire

YVES PRESCOTT

L'auteur est traducteur

LA PRÉSENCE des moines bouddhistes dans les conflits politiques ne passe pas inaperçue, qu'il s'agisse des bonzes de Corée du Sud qui défient le régime en place ou les lamas tibétains désireux de mettre fin au néo-colonialisme chinois dans leur pays.

En Birmanie nous sommes témoins à l'heure actuelle d'une situation s'inscrivant dans cette tendance ; les lieux de culte servent de points de ralliement aux manifestants et peu de rassemblements sont complets sans la présence des moines à la tunique couleur safran. Une compréhension du clergé bouddhiste en tant qu'institution nous permet de mieux cerner la portée des événements.

Chaque garçon se doit de se joindre aux ordres pendant une période

de temps très variable (allant d'un jour à une vocation permanente). Le caractère temporaire et culturellement « obligatoire » de la vie religieuse suggère une entité sans cesse renouvelée ; il ne s'agit donc pas d'une classe sociale dans le sens où on l'entend généralement.

Les bonzes défilent tous les matins mendiant leur nourriture quotidienne et c'est précisément cette subsistance qui est remise en question. La hausse récente du prix du riz et la dévaluation du Kyat compromettent ce lien de dépendance des religieux envers la communauté laïque. Depuis la chute du régime d'U Nu en 1962, le général Né Win n'a accordé aucun traitement de faveur à la communauté des moines rompant ainsi le lien traditionnel privilégié entre la classe dirigeante et le clergé. En Thaïlande ce type de relation est toujours bien vivant ; le roi Bhumipol étant protecteur de la foi.

Le bouddhisme et ses notions « fa-

talistes » de karma est à la base de la régression économique du pays. Dans cette même perspective matérialiste, le clergé est considéré comme une légion de parasites, ce qui bafoue une force symbolique établie depuis de nombreux siècles.

Même les marxistes laotiens ont saisi que le bouddhisme est un élément capable de maintenir un certain équilibre social ; ils évitent une hostilité qui pourrait se tourner contre eux.

Les leaders asiatiques ont payé cher leur ignorance de cette réalité. Notons le cas du gouvernement Diem au Viêt-nam et de Mme Bandaranaike au Sri Lanka qui se sont effondrés sous le poids de leurs opposants bouddhistes. Comme dans le cas de ces deux pays, les moines birman ont joué un rôle politique sans précédent dans l'histoire de leur pays et plus particulièrement au vingtième siècle. En 1919, ils interdissent l'accès aux temples à ceux qui ne veulent pas se déchausser, pre-

mier geste symbolique de résistance aux occupants britanniques qui faisaient fi de cette règle de protocole.

En 1929, le bonze U Wissara meurt après avoir conduit une grève de la faim déclenchée pour protester contre une interdiction de porter le costume religieux dans sa cellule. La Birmanie avait son premier martyr ce qui conduisit à une influence toujours grandissante du clergé dans la lutte pour l'indépendance. En 1948, les Anglais quittent le pays. Quelques années après, le président U Nu décide d'organiser les fêtes du 2500e anniversaire de naissance du Bouddha, un coup d'éclat visant à gagner la loyauté de la nation.

Tout en prétendant rendre le bouddhisme religion d'État, U Nu accordait quand même aux minorités religieuses le droit de prêcher et de convertir librement. Des manifestations éclatèrent, U Nu perdit le contrôle ; le 2 mars 1962 eut lieu un prévisible coup d'État militaire du gé-

néral Né Win. La tâche du nouveau leader était vaste puisqu'il devait gouverner 67 groupes raciaux parlant 242 langues et dialectes. Il aura de plus à mater des armées de libérations d'ethnies rebelles peu enclines à être dirigées par Rangoun. Pendant des années les moines eurent pour consigne de ne pas se mêler de politique.

Dans ce pays au bord de la ruine, la dictature militaire s'est aliénée une population surtout rurale et profondément religieuse ; elle a voulu maintenir une armée forte et ce, au dépend du bien-être du peuple. La Sangha (assemblée des moines bouddhistes) est numériquement importante et est en quelque sorte dépositaire de l'identité birmane traditionnelle. Son prestige est sans égal même parmi les jeunes. La Sangha est appelée à influencer la tournure des événements politiques de cette république au passé obscur et à l'avenir aléatoire.

Élu il y a moins de trois semaines à la présidence de la Birmanie, M. Sein Lwin a dû remettre sa démission il y a quelques jours

La campagne s'amorce sur un air inconnu



MICHEL C. AUGER
Envoï spécial

NOUVELLE-ORLÉANS - George Bush et Dan Quayle ont quitté la Nouvelle-Orléans ce matin pour Huntington, Indiana, la ville natale du candidat à la vice-présidence qui aura été l'occasion du seul accroc, lors du congrès républicain, qui pourrait donner le ton du débat électoral de l'automne.

« Les prochaines semaines, le prochain mois, en fait, sera très important. C'est pendant cette période que les deux partis tenteront de déterminer sur qui portera cette élection », affirme le professeur George Edwards, de l'université du Texas, spécialiste de la présidence américaine.

À Atlanta, le mois dernier, les démocrates ont tenté de définir le débat comme une simple question de compétence. « Cette élection n'est pas à propos de l'idéologie, elle est à propos de la compétence », affirmait alors le candidat démocrate Michael Dukakis.

« Dukakis a essayé de se placer en dehors du spectre politique, comme un technocrate qui n'aurait aucune base idéologique. Si le débat devait demeurer à ce niveau, l'emporterait facilement », affirme le professeur Edwards.

Les républicains se devaient donc d'utiliser leur congrès pour mettre de l'avant leur propre manière de déterminer les questions qui feront l'objet du débat électoral.

« À entendre orateur après orateur parler du parti de « George McGovern, Ted Kennedy, Jimmy Carter, Walter Mondale et Mike Dukakis », on voyait clairement que les républi-

cains veulent que ce débat soit surtout idéologique puisqu'ils ne doutent aucunement qu'ils l'emporteraient sans problème dans une élection entre libéraux et conservateurs.

Du président Ronald Reagan, le premier soir, à George Bush, à la clôture du congrès, tous et chacun des orateurs ont tenté de rappeler le piètre bilan économique de l'administration Carter et ont essayé d'établir un lien entre Michael Dukakis et Jimmy Carter.

Mais, bien sûr, 1988 n'est pas 1980 et surtout George Bush n'est pas Ronald Reagan. Aussi, était-il très important pour lui d'établir sa propre crédibilité et sa propre identité.

« Il est certain que M. Bush ne pourra s'attirer tout l'appui que recevait M. Reagan tout simplement parce qu'il a été un vice-président loyal pendant huit ans. Il doit établir son identité à lui et après ça, il pourra tenter d'utiliser ses liens avec Reagan », affirmait John Sears, le directeur de la campagne de Richard Nixon en 1968 et 1972 et de celle de Ronald Reagan pendant les premiers mois de 1980.

Selon M. Sears, M. Bush ne pouvait passer à l'offensive avant d'avoir montré qu'il avait une crédibilité qui lui était propre. « Ce discours était très important. C'était la première fois qu'il pouvait se présenter au peuple américain en dehors de l'ombre de Reagan ».

« Ce discours, George Bush aura réussi à le livrer avec brio, de l'avis de tous les commentateurs. Il a réussi à montrer qu'il est quelqu'un de fort différent de Ronald Reagan. Il a parlé de choses comme d'événements handicapés, de celles qui n'ont pas eu leur part dans la reprise économique, des gens dont Reagan ne parlait jamais », soutient le professeur Edwards.

« De plus, il a réussi, en faisant quelques blagues à ses propres dépens, à montrer un côté de sa personnalité que beaucoup de gens ignorent et à désamorcer des problèmes comme son manque de charisme », soutient-il.

Bref, tout aurait été pour le mieux sans les incidents qui ont entouré la première décision de M. Bush comme chef de son parti et candidat à la présidence.

Le choix du sénateur Dan Quayle comme candidat à la vice-présidence a d'abord surpris. Peu de gens s'attendaient à voir ce jeune sénateur sans beaucoup d'expérience désigné comme candidat républicain à la vice-présidence.

Sa sélection a fait le plus grand bonheur de l'aile conservatrice du parti républicain qui aurait difficilement toléré que l'un des siens ne soit pas sur le « ticket » républicain.

Mais, plusieurs observateurs ont critiqué le choix d'un homme plus riche que le vice-président Bush comme co-listier d'un homme qui avait déjà des problèmes d'image auprès de ceux qui « évitent leurs familles, paient leurs taxes et remboursent l'hypothèque », comme les appela jeudi soir M. Bush.

Puis, est apparue la question du service militaire de M. Quayle au moment de la guerre du Vietnam. La famille du sénateur a-t-elle, oui ou non, tiré quelques ficelles pour lui permettre d'éviter d'être envoyé au Vietnam et lui trouver une affectation relativement paisible dans la Garde nationale?

Jusqu'ici, M. Quayle n'a pas voulu répondre à la question, affirmant ne pas se souvenir exactement des incidents d'il y a 20 ans — même si des coups de fil ont peut-être été donnés.

« Le congrès a donné de nouvelles cartes aux joueurs. Et Quayle est le joker dans le jeu de George Bush », soutient le professeur Edwards.

« L'affaire Quayle commence à inquiéter bien des républicains. Il est certain que cela risque de faire mal. Je suis persuadé qu'il n'y a pas grand

chose au fond de cette affaire, mais il va falloir qu'il s'explique. Et vite », affirmait le Rep. John Paul Hamersmidt, le président de la délégation de l'Arkansas.

Les médias américains d'hier consacraient presque autant d'espace et de temps aux ennuis de M. Quayle qu'au discours de M. Bush et cela au jour ou normalement le candidat à la présidence devait occuper toute la place.

« Il n'y a pas beaucoup d'autre moyens de se sortir d'une situation semblable que de donner une explication raisonnable et de dire la vérité », affirme John Sears.

« Et cette explication doit venir au cours des prochains jours, sans quoi les succès du congrès risquent d'être oubliés et on se souviendra de la Nouvelle-Orléans comme du congrès de Dan Quayle », soutient le professeur Edwards.

Quayle et Bush risquent gros. Les cols bleus d'ordinaire démocrates qui appuyaient M. Reagan sont plus susceptibles que quiconque d'être offensés par le refus de M. Quayle de combattre au Vietnam alors qu'eux y auront souvent envoyé ou même perdu leurs fils.

Le camp Bush a songé à demander au Sén. Quayle de se retirer, mais en est finalement venu à la conclusion que cela créerait une situation encore plus grave que celle causée par son dossier militaire.

« Quayle risque toujours d'être considéré comme un visage à deux faces. Un dur en matière de défense nationale. C'est l'un des défauts les plus graves en politique américaine », soutient M. Edwards.

Les prochains jours seront donc décisifs pour les républicains. Alors que s'engage la campagne électorale, les réponses de M. Quayle détermineront en grande partie si la Nouvelle-Orléans aura été le triomphe de George, ou la ville des ennuis de Dan.



Jean-V.
DUFRESNE

▲ Montréal

La discrète tentation

Un énorme Noir et un très grand Blanc vous dévisagent à l'entrée, soupçonneux comme des Centurions. Les spectateurs font leur entrée en deux temps. Ils s'arrêtent d'abord devant la grande affiche rouge et noire qui évoque quelque chose entre le barbelé et la couronne d'épines. Ce pourrait être une exposition d'art pop attardé, mais ça sera du cinéma.

Ils achètent leur billet, pour subir ensuite le regard scrutateur du grand gorille blanc s'ils n'ont pas une gueule de bon Chrétien. L'autre, le gros gorille noir, monte la garde par la grande baie vitrée, qui donne sur la Place du Canada, comme s'il appréhendait une chevauchée charismatique sur la forteresse païenne du Château Champlain.

M'est avis qu'elle n'aura pas lieu. Au contraire, les gens sortaient de là plutôt recueillis, certains sont même restés assis cinq minutes encore, envoûtés par (ci)La Dernière tentation du Christ(ai). Le(ci)Consumatum Est(ai) est quand même pas mal envoyé, et l'accent rassure : Jésus habite toujours Hollywood.

Ce n'est pas un grand grand film, mais les images sont belles, comme on dit. C'est toujours le problème, avec les films bibliques : le décor, même naturel, fait toujours trop beau. La Judée ressemble toujours un peu trop à la Judée, (même si on l'a filmée au Maroc), Jésus un peu trop à Jésus, et Marie-Madeleine un peu trop à Salomé. Depuis deux mille ans, il faut bien le reconnaître, on n'a jamais trouvé mieux que Cimabue ou El Greco pour figurer la Crucifixion. La Bible, c'est fait pour les peintres, pas pour les cinéastes.

Et puis, Martin Scorsese, le réalisateur, arrive trop tard. Lorsque le Christ ouvre la bouche pour laisser parler son Père, on croirait entendre l'écho sulphureux de Jimmy Swaggart, le télévangéliste du Deep South, prophétiser la destruction de Jérusalem, si on ne lui signe pas illico un chèque affranchi au nom de Dieu. Nous sommes alors en plein (ci)Born again(ai). Résignons-nous, le gospel électronique a éventé le genre pour mille ans.

Au reste, c'est la douceur de Jésus qui est le plus émouvant, la harangue n'était pas son fort, et son courroux au cinéma a toujours sonné faux, surtout que les acteurs américains, lorsqu'ils se fâchent, donnent toujours à leur bouche la forme d'une pyramide tronquée, comme pour accueillir un mors, et finissent alors par ressembler inlassablement à Kirk Douglas.

On aurait beau chercher dans ce film matière à scandale, c'est peine perdue. Nos ecclésiastiques, qui entre d'autres temps auraient jeté l'anathème sur les frères Lumière, sans doute rompus depuis comme nous tous au péché sans douleur du vidéo, se sont contentés de froncer un sourcil théologique, en déplorant une scène jugée offensante, où Jésus, sur la croix, dans un rêve fait l'amour à Marie-Madeleine qui toujours et en vain le désira.

Je crois qu'ils ont fait preuve de retenue, car hormis cette licence, rien dans (ci)La Dernière tentation(ai) n'entache le caractère sacré de la plus belle histoire de la chrétienté. C'est un film profondément respectueux, sinon de l'orthodoxie, du moins du grand mythe de la Croix. Si l'on cherchait vraiment à se scandaliser, ce sont plutôt les (ci)preachers(ai) de l'Église catholique qu'on devrait dénoncer, qui ont fait main basse sur le Golgotha comme un (ci)hot property(ai) de Big Sur, et sur le Temple avec lui, clé en mains. (ci)La Dernière tentation du Christ(ai) n'est pas plus profane, à vrai dire, que (ci)La Passion selon Saint-Mathieu(ai) de J.-S. Bach, qui n'a rien à voir elle non plus avec la liturgie. Et qui oserait reprocher au compositeur de ne pas s'y être conformé ?

Par un curieux effet de rédemption, le cinéma, qui se prête si mal aux mises à mort rituelles — même le bûcher de *La Passion de Jeanne d'Arc* (ai) de Dreyer sent un peu le benzine — trouve dans le film de Scorsese des accents de science-fiction qui feraient croire à un innocent comme Dieu les aime que ceux qui attendent encore la venue du Christ, ma foi n'ont peut-être pas tort. Rien n'est plus dépouillé, lunaire, extra-terrestre que les images de son Jésus dans le désert, enfui, prisonnier d'un cercle de craie, libre encore de se faire le fils de Dieu ou de retourner à sa vie de charpentier pépère et faire des enfants à Marie-Madeleine. Le vaisseau spatial de (ci)Brief Encounter(ai) se poserait là tout à côté qu'on ne serait pas le moins étonné. C'est peut-être que les romans futuristes, comme les Évangiles elles-mêmes, ont recours à la parabole pour exprimer leur message.

Troublante distorsion du temps que celle-là, qui passionnerait Hubert Reeves, comme si le futur et ses allégories donnaient plus envie de croire à Jésus que le passé, comme si l'histoire du Christ se révélait plus vraisemblable dans la fiction que dans la réalité.

Le film dure deux heures et demie. Il en aurait peut-être duré quatre si Scorsese avait pu disposer des budgets souhaités. Cela nous prive des épilogues de la descente de la croix et de la mise au tombeau, mais nous épargne au moins ces milliers de figurants légionnaires romains qui, malgré tous les efforts de nos cinéastes, finiront toujours par ressembler à Victor Mature. Ce dernier, dans un de ces films à péplums, rentré chez lui de quelque massacre lointain, dit à sa mère : (ci)Ma, you're the best cook in town(ai).

Scorsese est venu bien près d'une loufoquerie semblable dans (ci)La Dernière tentation(ai) lorsque Jésus, dans son rêve, entrant chez Marie-Madeleine, elle, nue sur son grabat, se retourne et lui demande : (ci)What are you doing here?(ai).

C'est la question qu'on se pose, ces jours-ci, dans les couloirs encaustiques de nos palais épiscopaux.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ La campagne

électorale se fait autour du quatrième anniversaire », le chef du parti conservateur « n'écarte rien ».

Il semble au contraire prendre plaisir à voir le Sénat « abdiquer ses responsabilités et son indépendance », et les deux partis d'opposition confirmer « leur concubinage ».

■ Le Sénat a très peu de raisons d'exister, très peu de justifications, mais l'une d'entre elles, dit M. Mulroney, c'est sa capacité d'exercer un jugement indépendant. Si les libéraux du Sénat ont décidé d'abdiquer cette responsabilité et cette indépendance en suivant les directives partisans d'un leader dans une autre Chambre (John Turner leur a demandé de bloquer la ratification du Traité de libre-échange), cela soulève une question fondamentale :

■ Brian Mulroney ne craint pas, par ailleurs, comme l'hypothèse en a été soulevée, de faire face à une coalition des libéraux et des néo-démocrates. Il s'en amuse plutôt : « nous avons reçu une belle petite lettre qui nous demande 350 jours de débats sur le libre-échange alors que Trudeau nous a imposé une Constitution, sans le Québec, avec un débat d'une cinquantaine de jours : cette lettre était signée conjointement par Herb Gray et Nelson Riis (les leaders libéral et néo-démocrate aux Communes) et cela ressemble à un petit contrat de mariage devant notaire : c'est la confirmation du concubinage qu'on voit tous les jours! »

L'entretien du premier ministre au DEVOIR a surtout porté sur son prochain mandat.

Quant à la réforme du Sénat, Brian Mulroney reconnaît qu'il est « pensable » qu'on abolisse carrément l'institution « si les provinces sont d'accord » (Information sur la réunion de Saskatoon, Oage 2.)

Dans le domaine social, le chef du gouvernement admet que des programmes en place depuis 30 ans peuvent toujours être améliorés, mais il se refuse à des remises en cause profondes comme il en avait envisagées en novembre 1984 en s'attaquant au principe de l'universalité. Il annonce plutôt, prudemment, de nouvelles études : « Il se peut que le législateur veuille analyser en profondeur l'ensemble des programmes sociaux », dit-il sans se commettre davantage.

Le chef conservateur reconnaît qu'il existe un certain «ressac» dans le reste du pays contre les générosités dont il ferait preuve à l'égard de sa province natale. Mais il affirme qu'il en fait autant pour les autres régions et accuse plutôt libéraux et néo-démocrates de jeter de l'huile sur le feu.

« On a vu, rappelle Brian Mulroney, un premier ministre libéral (Pierre Trudeau) traiter Robert Bourassa de mangeur de hot-dog. Là, en voici un autre (John Turner), qui affirme que le premier ministre du Québec n'a pas lu le document sur le libre-échange. Quelle insulte! Cela traduit l'état d'esprit des Libéraux à Ottawa : pour eux les Québécois sont des otages. Mais c'est fini ce temps-là. Les Québécois ne sont pas des caves, lance encore M. Mulroney. Ils savent que les libéraux trahissent leurs obligations envers le Québec et que leurs intérêts fondamentaux sont en train d'être minés par l'action conjuguée des libéraux et des néo-démocrates ».

Cela dit, et c'est là un défi permanent de tous les mandats d'un premier ministre canadien, Brian Mul-

rone reconnaît que « chaque geste qui touche à la question linguistique comporte des difficultés ». Référant aux problèmes d'interprétation de la loi sur les langues officielles et aux réserves que le gouvernement du Québec a exprimées à ce sujet, Brian Mulroney ajoute : « L'un des problèmes les plus importants qui se pose à tout premier ministre du Canada est de s'assurer que les groupes (linguistiques) trouvent les moyens de s'entendre pour qu'on reste un pays tolérant ».

Si le chef du gouvernement est resté encore assez vague sur les grandes priorités de son second mandat, il a voulu, comme toujours, vanter les succès de ses quatre ans de pouvoir en commençant par dire que son gouvernement avait purifié les relations fédérales-provinciales, pierre angulaire, selon lui, du développement de toute fédération. Sur la situation économique, le premier ministre dit : « Vous en voyez les résultats à Montréal et dans tout le pays où il s'est créé 1,3 million d'emplois, où le taux de chômage a baissé de 11,7 à 7,6 % et où le taux de croissance est le plus élevé de l'OCDE ».

Quant au déficit, Brian Mulroney rejette aussi toute critique : « Nous avons réduit le déficit de 35 % en trois ans et demi (de \$38,3 milliards à \$28 milliards). Nous avons promis de le réduire de 50 % en cinq ans et nous sommes donc dans les délais. Le choix électoral, affirme encore le chef conservateur, sera entre « le retour au gaspillage des libéraux, avec des taux d'intérêt très élevés et un chômage effarant ou la gestion saine que nous avons mise en place, avec succès ».

Ignorant presque totalement le NPD et monsieur Broadbent au cours de l'entretien de plus d'une heure au DEVOIR, Brian Mulroney a réservé ses flèches les plus pointues pour les libéraux et John Turner. Il accuse notamment le chef libéral de tenir deux discours, l'un au Québec et l'autre dans le reste du pays.

Et, en forme, il se demande qui, de l'ancien journaliste Michel Guénard de TVA, ou de Serge Laprade, chantera au mariage des libéraux et des néo-démocrates!

◆ **Opération**

Turner d'avoir eu recours à tout leur arsenal de colonnes, de faussetés et de salissage pour transformer la Chambre des communes en « abattoir de réputations ».

Et quand on lui suggère qu'il a peut-être fait preuve de laxisme et qu'il a trop tardé à intervenir pour corriger la situation, il s'en défend sur le ton de l'indignation. Après avoir pris soin de rappeler que le gouvernement libéral de Pierre Trudeau a eu sa large part de scandales politiques, Brian Mulroney fait valoir qu'il a été le premier à proposer au Parlement les correctifs nécessaires à l'épuration des moeurs politiques, notamment les projets de lois visant à encadrer le travail des démarcheurs professionnels et à prévenir les situations de conflits d'intérêts des ministres et députés.

Fier qu'il est d'avoir soutenu et encouragé la réforme amorcée par le député François Gérin, auquel s'est joint plus tard le secrétaire d'Etat, Lucien Bouchard. A cet égard, les députés du Québec, réunis à Saint-Hyacinthe, ont adopté hier le principe du financement populaire en vue de la prochaine campagne élec-

torale. Mais le premier ministre s'en tient à cet appui de principe, évitant de s'engager formellement à traduire son application dans un texte de loi. Le caucus de Saint-Hyacinthe a unanimement décidé de refuser les contributions financières des entreprises et des syndicats, ainsi que de fixer à \$5.000 le plafond des dons personnels, pour une moyenne maximale de \$35.000 par comté.

Quand on soulève le cas de Mme Blais-Grenier, le chef du PC parvient difficilement à dissimuler sa colère. Après quelques hésitations, il accepte de se vider le coeur et, dans un premier temps, reproche à son ex-ministre d'avoir manqué de loyauté et de justice à l'endroit de ses collègues députés. Puis, il ajoute : « Si elle a des preuves ou des soupçons, elle a l'obligation morale d'aller porter tout cela devant la Gendarmerie royale, le plus rapidement possible. Si elle n'a pas de preuves, c'est lourd de conséquences ».

Faut-il en conclure que le premier ministre refusera à Suzanne Blais-Grenier l'investiture du PC dans le comté de Rosemont? A cela, il répond que la décision revient à l'association de comté et au caucus des députés.

◆ Un témoin

court alors les rues de la capitale envahie, se rend jusqu'à la place Wencheslas où allaient se jouer certains des moments les plus violents de l'invasion.

Leurs magnétophones enregistrent les rafales de mitrailleuse, les klaxons rageurs des chauffeurs de taxi invitant les automobilistes à se rendre à l'aéroport pour empêcher l'atterrissage des Ilyouchine russes, les voix des passants plaçant en tchèque « camarade », « camarade » ou scandant « Dubcek-Dubcek », du nom du leader du printemps de Prague.

Ce reportage, diffusé trois jours plus tard par Radio-Canada, méritera à l'équipe québécoise le Grand prix des communautés francophones. « Nous n'avions rien pu transmettre avant, rappelle Chalvin. J'ai d'ailleurs quitté Prague pour pouvoir diffuser. Après 26 heures de train, j'étais à Paris et en ondes tout de suite après ».

Conservée aux archives sonores de Radio-Canada, l'émission d'un peu plus d'une heure est un témoignage émouvant des heures qui ont suivi la fin du « socialisme à visage humain ».

On y entend notamment la speakerine de la radio tchèque informer les auditeurs que l'édifice de la radio sera bientôt envahi. Lorsqu'ils entendront l'hymne national, dit-elle, la radio sera tombée. Elle invite les Pragoïis à sintoniser une radio clandestine dont la fréquence changera constamment pour éviter d'être repérée.

« La radio tchèque a joué un très grand rôle au cours des ces heures », soutient Chalvin. Elle diffusait même les numéros d'immatriculation des autos qui se rendaient à l'aéroport des gens ».

Trois jours à peine après l'intervention des forces du Pacte de Varsovie, les auditeurs de Radio-Canada ont donc eu droit à plus d'une heure de témoignages et d'analyse.

L'équipe québécoise, à Prague depuis une semaine, avait interviewé de nombreux intellectuels, recueilli des témoignages de jeunes beatniks fréquentant les boîtes à chansons de la capitale, parlé aux dirigeants de la réforme.

« C'était un bouillon incroyable », rappelle Chalvin.

Et, le plus difficile, raconte Chalvin, ce fut sans doute le contraste, moins d'un jour plus tard, de la Prague exhubérante, bondée de touristes et de curieux, était tout à coup peuplé de gens en larmes, encore sous le choc, invitant les étrangers à dire au monde ce que les ca-

marades avaient fait.

« Les Tchèques ne comprenaient pas, rappelle Chalvin. Ils étaient communistes. Leur révolution était communiste ».

Vingt ans plus tard, Michel Chalvin n'a jamais remis les pieds en Tchécoslovaquie. Il a perdu contact avec cette femme tchèque chez qui les deux Québécois, incapables de trouver une chambre d'hôtel dans une capitale bondée, avaient élu domicile et correspondu par la suite.

Le Chili d'Allende et l'Égypte de Nasser sont venus, depuis, ajouter à ses souvenirs de peuples en mouvement.

Les Tchèques, dit aujourd'hui Chalvin, n'ont pas vu les signes avant-coureurs de l'invasion. Ils auraient pu faire plus attention quand ils ont constaté que leurs alliés « montaient le ton ».

Le leader soviétique Mikhail Gorbatchev est déjà plus prudent, dit-il. Mais les équipes de radio ne se rendent plus autant, comme le faisaient les journalistes de l'émission *Tel Quel*, dire le monde avec un accent québécois.

Et Chalvin, réalisateur d'une nouvelle émission hebdomadaire qui prendra l'antenne à l'automne, ne regrette pas les mitrailleuses. Il ne les aimait pas d'ailleurs, depuis qu'un jour d'hiver les Allemands étaient venus chez lui emmener ses parents.

◆ Blais-Grenier

sur les contrats existait.

Hier encore, elle récidivait en demandant, comme elle l'a fait l'hiver dernier, la mise sur pied d'une commission d'enquête sur la façon d'attribuer les contrats. Elle s'est dite prête aussi à s'expliquer auprès de ses collègues québécois réunis en caucus à St-Hyacinthe.

Ces accusations, si elles se révèlent sans fondement, ont toutefois réussi, une fois de plus, à mettre le gouvernement dans l'embarras pendant deux jours aux Communes quant à l'éternelle question du patronage.

Après un premier barrage de questions jeudi, l'opposition est effectivement revenue à la charge hier, les deux chefs amorçant les hostilités et ne manquant pas d'insister sur le fait qu'il s'agissait d'allégations venant du sein même de l'équipe au pouvoir.

Le chef libéral John Turner a pour sa part demandé la tenue d'une enquête de la GRC et, par la suite, la mise sur pied d'une commission royale d'enquête pour éclaircir toute cette situation.

Ed Broadbent, chef du NPD, estimait que cela n'était pas suffisant, surtout à la lumière de nouvelles allégations faites hier par le député conservateur Vincent Della Noce dans le *Citizen* d'Ottawa.

M. Della Noce a confié à un journaliste du *Citizen* (si on le cite correctement) que ce qui avait été le plus difficile pendant ses quatre années au pouvoir avait été de rester les mains propres. Laisant entendre qu'il avait été plusieurs fois sollicité, il a ajouté : « Je pourrais faire mettre une douzaine de personnes en prison (si je parlais) ».

Qualifiant ces propos d'extrêmement sérieux et considérant M. Mulroney comme premier responsable de la moralité publique du gouvernement, M. Broadbent a insisté pour que le premier ministre communique avec ses deux députés et fasse rapport à la Chambre dès son retour lundi.

Mais tant le Solliciteur général James Kelleher que le vice-premier ministre Don Mazankowski ont refusé de se plier à ces requêtes, préférant attendre le résultat de l'entrevue de la GRC avec Mme Blais-Grenier.

De l'avis des deux ministres, c'est à la GRC de déterminer si une enquête doit être entreprise. Il serait inapproprié de la part du gouver-

nement d'intervenir dans ce processus.

Quant aux déclarations de M. Della Noce, le vice-premier ministre a indiqué à sa sortie des Communes qu'il avait oui-dire que le député de Duvernay avait été mal cité et qu'il ferait peut-être une déclaration en Chambre lundi pour rectifier les faits. La GRC n'avait pas encore parlé à M. Della Noce hier, en fin d'après-midi.

M. Mazankowski a reconnu que tout cela portait ombrage aux parlementaires. Quant à M. Broadbent, il maintient que cela pourrait affecter le moment choisi pour déclencher les prochaines élections fédérales prévues pour cet automne.

Le néo-démocrate Lorne Nystrom en a profité de son côté pour rappeler au vice-premier ministre la promesse de M. Mulroney concernant l'introduction d'un ensemble de mesures pour assainir les moeurs politiques.

Il a demandé à M. Mazankowski si ce dernier prévoyait adopter la nouvelle loi électorale et la loi sur les conflits d'intérêts avant les prochaines élections.

Dans le premier cas, les trois partis n'arrivent pas à s'entendre sur une définition commune de dépenses électorales, l'opposition favorisant la définition la plus restrictive. Quant au projet sur les conflits d'intérêts, il traîne au feuilleté depuis plus de six mois, toujours bloqué en première lecture, et le gouvernement n'a rien fait pour lui faire traverser les autres étapes du processus législatif.

Mais hier, l'intérêt de M. Mazankowski, qui est aussi leader parlementaire du gouvernement, a semblé être ravivé. Il s'est dit prêt à procéder dès la semaine prochaine.

◆ Pologne

nisé dans l'enceinte des chantiers navals de Gdansk (nord), où Lech Walesa est employé comme électricien, que le leader syndical et les ouvriers ont sommé les autorités de reconnaître l'officialisation de Solidarité dans les entreprises de Pologne.

Peu après, la direction nationale de Solidarité a diffusé un communiqué dans lequel elle a réaffirmé que « le droit (pour les ouvriers) de choisir une représentation syndicale était une condition indispensable pour que la situation change » dans le pays.

Solidarité a ainsi clairement averti les dirigeants de la Pologne que le pays ne connaîtrait pas de paix sociale tant qu'ils ne se résoudront pas à instaurer le pluralisme syndical.

Partout où, depuis lundi, des grèves ont éclaté sur le territoire, la légalisation de Solidarité constitue — avec les augmentations salariales — la première des revendications des ouvriers.

Les débrayages continuent de se multiplier. Neuf mines de charbon, soit un effectif global de plus de 30.000 personnes, sont désormais paralysées par ces actions. Toutefois, l'agitation n'a pas, jusqu'à présent, gagné les grands centres houilliers de Katowice, la capitale de la Haute-Silésie. Le mouvement reste encore limité, le secteur minier national ne comptant pas moins de 78 centres d'extraction du charbon, employant au total plus de 350.000 Polonais.

Les forces de sécurité sont omniprésentes en Haute-Silésie, élément de dissuasion, sans doute.